

HOMOSEXUALITÉ

Article wikipedia

L'homosexualité (terme datant du XIX^e siècle) désigne une forme de monosexualité caractérisée par une attirance sexuelle ou par des sentiments amoureux envers une personne du même sexe ou genre^{1,2,3,4}.

L'homosexualité fait partie de la sexualité humaine et se retrouve dans tous les groupes ethniques⁵. On observe également des comportements homosexuels entre femelles ou entre mâles dans le règne animal⁶.

L'homosexualité est une orientation sexuelle ainsi qu'une identité sexuelle, distincte de l'identité de genre^{7,8}.

Dans l'Occident moderne s'est établie une nomenclature d'usage pour définir les orientations sexuelles :

- le terme « gay » est souvent utilisé pour définir les individus ayant un comportement à prédominance homosexuel principalement masculins ;
- le terme « lesbienne » est exclusivement utilisé pour désigner des femmes homosexuelles⁹.
- les sigles LGBTIQ+ sont utilisés pour élargir inclusivement le champ des désignations.

De nombreux individus homosexuels se désignent comme exclusivement attirés par des personnes de même sexe¹⁰, alors que des bisexuels sont attirés par des personnes des deux sexes¹⁰.

Les homosexuels sont parfois représentés avec d'autres minorités sexuelles et de genre, par le sigle LGBT¹¹ pour « lesbiennes, gays, bisexuels, trans ».

Selon les époques et les cultures, l'homosexualité sous ses différentes formes est plus ou moins acceptée ou réprimée. Au début du XXI^e siècle, la tendance, dans les sociétés occidentales, est à l'acceptation et, dans certains pays, à l'établissement d'un statut légal (union civile ou mariage entre personnes de même sexe).

Toutefois, 77 pays (principalement en Afrique et au Moyen-Orient) condamnent les auteurs « d'actes homosexuels » à des peines plus ou moins sévères, allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité ou la peine de mort

Appellations

Définitions

L'homosexualité fait référence à l'attirance sexuelle ou à la pratique d'actes sexuels entre personnes de même sexe. Il n'existe cependant pas de définition universelle de l'homosexualité : d'après Marina Castañeda, « un grand nombre de personnes pratiquent des actes homosexuels sans pour autant se considérer comme homosexuelles ; d'autres se croient homosexuelles sans avoir jamais eu de relations avec quelqu'un de leur sexe. » L'homosexualité ne se résume donc pas au seul aspect de la sexualité, voire au coït entre personnes de même sexe. Elle est aussi, et parfois pour certaines personnes exclusivement, un sentiment amoureux et un comportement social.

Le psychiatre américain Judd Marmor, qui milita pour la suppression de la mention de l'homosexualité dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, propose en 1974 la définition suivante : « Peut être considérée comme homosexuelle une personne qui, durant sa vie adulte, manifeste une préférence pour des personnes de son propre sexe, est sexuellement attirée par ces personnes et a habituellement, mais pas nécessairement, des relations sexuelles avec une ou plusieurs de ces personnes »¹³.

L'homosexualité masculine était autrefois appelée en français *sodomie*, *bougrerie*, *amour des garçons*, *amour grec*, *antiphysique*, *inversion sexuelle* ou *uranisme*. L'emploi de ces termes perdure jusqu'au début du xxe siècle. Le mot *pédérastie*, qui désigne, à l'origine, l'attirance d'hommes adultes pour les garçons adolescents, a fini par désigner aussi l'attirance entre des hommes d'âges semblables, ou encore, par métonymie, l'acte de sodomie. Cet amalgame linguistique s'est poursuivi en ce qui concerne les relations avec des enfants, si bien que les homosexuels masculins sont parfois assimilés à des pédophiles. Historiquement, l'amalgame a été renforcé par le fait que dans les années 1970-1980, lors des mouvements dits de « libération sexuelle », les discours, défenseurs et groupes de pression défendaient souvent l'acceptation de ces deux types de sexualité¹⁴[réf. à confirmer]. Ainsi, par exemple, le Groupe de recherche pour une enfance différente (GRED), premier groupe de pression pédophile français à perdurer, était membre du Comité d'urgence anti-répression homosexuelle (CUARH) et de l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (IGA).[réf. nécessaire] Or la sexologie moderne ne retrouve, chez des homosexuels masculins, aucune tendance particulière à la pédophilie, par comparaison avec des hommes ayant des pratiques hétérosexuelles¹⁵.

Chez les femmes, l'homosexualité est appelée *lesbianisme* (ou plus anciennement *saphisme*). Ces termes font référence à Sappho, une poétesse grecque de l'île de Lesbos qui tenait une sorte de collège de jeunes filles, et à laquelle les poèmes passionnés qu'elle adressait à ses amies, ainsi que sa vie entourée d'autres femmes, ont valu la réputation d'homosexuelle. On disait aussi *fricarelle* ou tribadisme, mots qui désignent, de nos jours, une pratique sexuelle spécifique.

Étymologie et évolution sémantique

Le terme « homosexualité » et la notion moderne qu'il définit sont apparus en français tout à la fin du xixe siècle¹⁶. En 1868 et 1869 l'écrivain hongrois Karl-Maria Kertbeny, forge les mots allemands *homosexuell* et *Homosexualität* en associant la racine grecque (*homo* « semblable », parfois confondue avec le substantif latin *homo* « homme ») et la racine latine (*sexualis* « sexuel »). Les mots français *homosexualité*, *homosexuel* et *homosexuelle* apparaissent peu après, rapidement rejoints par l'antonyme *hétérosexuel*¹⁷.

Avant cette date, la distinction des différentes pratiques sexuelles considérait déjà comme pertinente la distinction entre homosexuels et hétérosexuels, mais se focalisait plus sur les pratiques que sur une dimension psychologique (on parlait de « sodomites », mais cela pouvait éventuellement désigner un hétérosexuel) ; il existait nombre de qualificatifs pour désigner des pratiques très diverses¹⁷. Certains faisaient par exemple une distinction importante entre comportements actif et passif, ce qui a été le cas dès l'Antiquité grecque ou latine (où la passivité était particulièrement dévalorisée, quel que soit le sexe du partenaire), et reste encore vrai aujourd'hui dans certaines cultures, voire de législations[réf. nécessaire]. On qualifiait par exemple aux xvii^e et xviii^e siècles de *bougre*, ou

de *culiste* un homosexuel, alors qu'on utilisait le terme *coniste* pour un hétérosexuel. Charles Fourier (suivi par Pierre-Joseph Proudhon) qualifie les homosexuels d'« unisexuels ». Proudhon parle lui de « monosexie » et d'« unisexualité ».

Les relations entre personnes du même sexe ont été qualifiées au fil du temps des mots suivants (certains de ces termes étaient et restent injurieux) :

- pour les femmes, *lesbienne, saphiste, tribade, gouine, goudou, invertie, anandryne, etc.*
- pour les hommes, *cinaède, bardache, ganymède, mignon, giton, bougre, sodomite, pédéraste, sodomiste, uraniste, unisexuel, enculé, inverti, antiphysique, pédé, pédale, t appetite, tante, folle, etc.* Au Canada français, on relève les mots *fif* et *fifi*.

Du fait d'une perception populaire assez souvent négative de l'homosexualité, de nombreux termes moqueurs, dégradants ou injurieux ont été créés pour désigner les homosexuels, notamment dans l'argot.

Dans le vocabulaire courant, la locution anglaise *gay* a pris le pas sur d'autres qualificatifs à partir des années 1960 pour évoquer l'homosexualité masculine, le mot « lesbienne » qualifiant lui l'homosexualité féminine, perdant peu à peu la connotation péjorative voire insultante qu'il véhiculait. Si de nos jours en France le mot générique *homosexualité* a perdu toute connotation médico-légale, ce n'est pas le cas au Canada francophone où on lui préférera de loin le terme *gai* (l'usage du mot hétérosexualité y a également une connotation médico-légale). L'apocope *homo*, très courante en Europe, est largement perçue comme une insulte (l'équivalent du mot européen *pédé*).

L'utilisation rétroactive du terme homosexualité pour parler de relations sexuelles entre hommes avant le xix^e siècle fait l'objet d'un débat : certains historiens soutiennent que c'est un abus de langage, qu'il n'a de pertinence que dans son usage et contexte strictement contemporains, le sens actuel du mot ne pouvant désigner des pratiques qui à l'époque étaient socialement différentes, d'où des contresens, des anachronismes et des projections¹⁸. D'autres répliquent que, bien que chaque culture approche l'homosexualité d'une façon différente, le phénomène de base, la distinction entre amour du même sexe et amour du sexe opposé, et la notion des catégories sociologiques qui en résultent ont toujours existé ; il leur paraît donc pertinent de discuter l'histoire de l'orientation et des pratiques sexuelles en utilisant les termes homosexuel, hétérosexuel, bien que les personnes concernées ne se seraient pas forcément reconnues comme sous ces qualificants sexo-identitaires¹⁹,

L'échelle de Kinsey. Il y a bisexualité dès lors qu'il y a attirance pour les deux sexes (1, 2, 3, 4, 5), et pas seulement lorsque l'attirance pour les deux sexes est égale (3). L'homosexualité est l'attirance unique et exclusive pour des personnes de même sexe (6) ; l'hétérosexualité est l'attirance unique et exclusive pour les personnes de l'autre sexe (0).

L'homosexualité est souvent improprement confondue avec la bisexualité : il s'agit alors d'occultation de la bisexualité — lorsque l'on présuppose qu'une personne ayant des relations amoureuses ou sentimentales avec une personne de même sexe est nécessairement homosexuelle, par exemple.

La bisexualité est statistiquement bien plus fréquente que l'homosexualité. L'universitaire américaine Lisa Diamond déclare à ce propos qu'« il est bien plus fréquent d'être un peu attiré par quelqu'un de son propre sexe que d'être exclusivement attiré par quelqu'un de son propre sexe »²¹.

De même, une étude datée de 1993 en France a montré que ce que l'on désigne maladroitement par « homosexualité » est dans la quasi-totalité des cas de la bisexualité. Parmi les personnes interrogées ayant eu des relations sexuelles homosexuelles, 96,6 % d'entre elles déclaraient aussi des relations hétérosexuelles, ce qui est constitutif de bisexualité²². Dans des enquêtes américaines ou danoises, on trouve un nombre tout aussi considérable (de 90 à 96 %) de personnes en réalité bisexuelles, bien qu'abusivement désignées comme homosexuelles²².

De fait, ce qui est habituellement désigné comme « homosexualité » est la plupart du temps de la bisexualité²³.

Les enquêtes menées par les équipes d'Alfred Kinsey au tournant des années 1950 (à partir de deux études statistiques sur le comportement sexuel des Américains effectuées auprès de quelque 5 300 hommes (en 1948) et de 8 000 femmes (en 1953)) ont constaté qu'homosexualité et hétérosexualité ne sont pas deux orientations sexuelles et amoureuses exclusives mais qu'elles constituent plutôt les pôles d'un même continuum de l'orientation sexuelle.

Statistiques

La perception en termes de désirabilité sociale concernant l'homosexualité varie selon le genre, les hommes ont plus tendance que les femmes à utiliser des traits moins désirables pour décrire l'homosexualité; les adolescents perçoivent les homosexuels comme moins désirables et moins utiles socialement que les hétérosexuels²⁴.

De 2 à 11 % des personnes ont un contact sexuel homosexuel au cours de leur vie^{25,26}. Dans une étude de 2006, 20 % répondent anonymement avoir des sentiments homosexuels tandis que 2-3 % s'identifient comme homosexuels²⁷. Dans les années 1950, les rapports Kinsey ont montré que 37 % des hommes interrogés ont eu au moins une « expérience homosexuelle », sans que cela remette nécessairement en cause leurs rapports hétérosexuels²⁸. Un sondage américain de 2013, obtient 1,6 % de personnes s'affirmant comme gays et lesbiennes et 0,7 % comme bisexuels²⁹. Des recherches récentes indiquent que 2 à 7 % des hommes et 1 % des femmes se considéreraient comme homosexuels³⁰.

Au Canada, 1,1 % des gens se déclare homosexuel³¹ et en Grande-Bretagne 1,5 % (2010)³²

Population s'identifiant comme homosexuelle ou bisexuelle en France

D'après une enquête sociologique datée de 2007, intitulée « Enquête sur la sexualité en France », 0,3 % des 12 364 personnes interrogées déclarent n'avoir maintenu des relations sexuelles qu'avec des personnes du même sexe qu'eux³³. Néanmoins, 0,5 % des femmes et 1,1 % des hommes se définissent comme « homosexuels »³³.

D'après un sondage de l'IFOP pour *Têtu* en 2011 (questions auto-administrées en ligne, enquête portant sur 7 800 Français de la population générale)³⁴, il apparaît que 3 % des sondés se définissent comme homosexuels et 3,5 % comme bisexuels (mais toujours moins de femmes que d'hommes).

Parmi les gays et lesbiennes :

- la moitié déclare un statut marital de couple (46 % des personnes homosexuelles et 55 % des personnes bisexuelles), ce que l'on retrouve chez 70 % des personnes hétérosexuelles ;
- presque la moitié déclare un statut matrimonial Pacs/mariage (34 % des homosexuels et 56 % des bisexuels, PACS/mariage) ;
- enfin, un sur six déclare la présence d'un enfant dans son foyer (14 % des homosexuels et 24 % des bisexuels).

Cette enquête porte aussi sur la composition socio-démographique, l'implantation géographique, le niveau social et économique ainsi que les affinités politiques³⁴.

En 2013, une autre étude menée cette fois auprès d'une population jeune montre que 10 % des hommes âgés de 15 à 24 ans ont déjà été attirés sexuellement par d'autres hommes, et 18 % des femmes de cette tranche d'âge³⁵. Plus précisément, l'enquête estime que 2 % des filles de 15 à 18 ans sont lesbiennes, et 3 % des femmes de 18 à 24 ans ; les hommes homosexuels sont estimés à 2 % des 15–18 ans, et à 4 % pour les 18–24 ans³⁵.

En 2014, une étude de l'IFOP propose les chiffres suivants : à l'échelle nationale, 7 % des hommes et 1 % des femmes interrogés se définissent comme homosexuels^{36,37}. Dans une étude de 2015 centrée sur la ville de Paris, réalisée par le même organisme, 13 % des hommes et 1 % des femmes interrogés se déclarent homosexuels³⁷.

Santé

Comparativement aux hétérosexuels, les non hétérosexuels sont deux à trois fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance³⁸.

Comparativement à la population générale, les sous-populations non hétérosexuelles courent un risque élevé de souffrir de divers problèmes de santé et de santé mentale³⁸. Il est prouvé, quoique de façon limitée, que des facteurs de stress sociaux comme les discriminations et stigmatisations contribuent au risque élevé de mauvaise santé mentale pour les populations non hétérosexuelles et transgenres³⁸.

Entre controverse et banalisation

L'apparition régulière de l'homosexualité dans le débat public des sociétés occidentales suscite la controverse. Les débats politiques à l'occasion de la modification des législations sont souvent passionnés même si ce n'est pas toujours le cas (au Portugal en 2010³⁹). Le vote des lois permettant l'égalité de tous les couples devant le mariage s'est fait à une courte majorité en Argentine (après quinze heures de débats houleux⁴⁰), dans l'État de New York en 2011 et celui de Washington en 2012. Le droit de veto est parfois employé par la personne chargée de promulguer la loi (New Jersey⁴¹ en 2012). Les négociations avec les Églises sont courantes aux États-Unis avec le vote d'exemptions religieuses pour que les Églises ne soient pas dans l'obligation de marier les couples de même sexe. Aux États-Unis certains États ont modifié leur constitution pour définir le mariage comme étant celui d'un homme et d'une femme. En France, les débats ont donné lieu à des échanges parfois violents (comparaison avec la zoophilie⁴², la pédophilie⁴³). Le chef de l'Église catholique, Benoît XVI, a mis en garde : « le mariage homosexuel menace l'avenir de l'humanité »⁴⁴.

Dans plusieurs pays, notamment occidentaux et d'Asie du Sud-Est, l'homosexualité est relativement considérée comme une forme « banale » de sexualité n'ayant pas à faire l'objet de stigmatisation particulière, d'où la reconnaissance officielle de la possibilité de mariage homosexuel. Cependant, même dans les pays acceptant ces unions, les sondages reflètent un certain désaccord social sur le bien-fondé de cette institution⁴⁵.

Certains soutiennent⁴⁶ que l'homosexualité correspondrait à une tendance naturelle chez l'être humain, même hétérosexuel, à être attiré par des individus de même sexe. L'expression de cette attirance serait un facteur important de l'équilibre du comportement sexuel. Ils soulignent les comportements homosexuels observés (tout comme les comportements hétérosexuels) chez certains enfants et adolescents, considérant que ceux-ci seraient de nature à constituer une étape fondamentale de la différenciation sexuelle et de l'émergence du sentiment d'appartenance au sexe féminin ou masculin.

Par ailleurs, même dans les pays où l'homosexualité est relativement banalisée, tous les homosexuels ne vivent pas forcément bien leur homosexualité, et leurs proches ne l'acceptent pas forcément

Controverse religieuse

Article détaillé : Homosexualité dans les religions.

Comme la sexualité hétérosexuelle hors mariage, l'homosexualité est rejetée par la plupart des instances religieuses, même s'il existe une forte disparité d'appréciation chez les fidèles.

Religions abrahamiques

Articles détaillés : Homosexualité dans le judaïsme, Homosexualité dans le christianisme, Homosexualité dans la Bible chrétienne et Homosexualité dans l'islam.

Les religions abrahamiques rejettent catégoriquement les rapports sexuels homoérotiques, très souvent au travers de la sodomie. Ainsi, dans l'*Ancien Testament* : Lévitique 18,22 : « Tu ne coucheras pas avec un homme comme tu couches avec une femme, car c'est une abomination ». Le *Nouveau Testament* réitère la condamnation : Romains 1,26-27 : « Dieu les a livrés à des passions infâmes ; car les femmes parmi eux ont changé l'usage naturel en un autre qui est contre nature. De même aussi les hommes, laissant l'usage naturel de la femme, ont été embrasés dans leur convoitise les uns pour les autres, commettant, homme avec homme, des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes la récompense qui était due à leur égarement ». L'islam traditionnel, sunnite ou chiite, condamne également l'homosexualité par le biais de la charia. Les condamnations sont variables d'une religion à l'autre et tendent à s'assouplir dans le christianisme.

Ainsi, dans l'Église catholique, l'accent est mis sur l'accueil et la bienveillance à l'égard des personnes homosexuelles tout en maintenant une interdiction et une condamnation des relations sexuelles. Le pape François a ainsi déclaré en 2013 : « Si une personne est gay et cherche le Seigneur avec bonne volonté, qui suis-je pour la juger ? (...) Nous devons être frères⁴⁸. ».

Le protestantisme, dans sa grande majorité, laisse les croyants seuls juges de leur foi et de la manière de l'appliquer. L'homosexualité dans l'anglicanisme, par exemple, semble s'éloigner du rejet de l'acte homosexuel issu du christianisme et au-delà, du judaïsme, avec bénédiction du mariage homosexuel ; mais cette acceptation n'est pas unanime dans l'église. Le primat anglican Peter Akinola a ainsi dit : « Je ne peux comprendre comment un

homme sensé pourrait souhaiter une relation sexuelle avec un autre homme. Même dans le royaume animal, chez les chiens, vaches, lions, on n'entend pas parler d'une telle chose⁴⁹. » - ce qui est contraire à l'observation.

En France, des associations confessionnelles autour des questions LGBT existent telles que David et Jonathan pour les chrétiens, Beit Haverim pour les juifs et Homosexuels musulmans de France pour les musulmans. Elles ne sont toutefois pas reconnues par les instances religieuses.

Bouddhisme

Article détaillé : Homosexualité dans le bouddhisme.

Le bouddhisme prescrit la maîtrise des sens. L'homosexualité n'est pas blâmée en tant que telle, la « conduite sexuelle éthique » consiste essentiellement à s'abstenir de créer du tort à autrui, donc s'abstenir de toute "mauvaise conduite sexuelle" - une des Dix Actions négatives ou malsaines (skt: akusāla).[réf. nécessaire]

Le bouddhisme a généralement une attitude de respect envers les différentes cultures et religions, ce qui entraîne une certaine diversité des positions bouddhistes d'une culture à l'autre et explique que l'on puisse trouver des auteurs bouddhistes qui condamnent l'homosexualité.[réf. nécessaire] Dans un entretien, le quatorzième dalaï-lama, Tenzin Gyatso, déclare que l'homosexualité « fait partie de ce que, nous les bouddhistes, appelons « mauvaise conduite sexuelle »⁵⁰. Plus récemment, il a déclaré : « Comme le christianisme, le bouddhisme recommande d'éviter les relations sexuelles avec quelqu'un du même sexe. Mais, d'un point de vue social, cela ne pose pas de problème pour les gens n'ayant pas de foi particulière, du moment que les rapports sont protégés. »⁵¹

Marketing

Le couple homosexuel est devenu une cible spécifique du marketing dans les pays occidentaux : le comportement public de certains gays a inspiré la publicité. En cela, le marketing a intégré un certain nombre de clichés gay^{52,53}.

Ainsi, des opérateurs touristiques se sont spécialisés dans le « tourisme gay », des marques de vêtements, de lessives ou de voitures affichent des couples gays dans leurs campagnes publicitaires. Dans les années 1990, sont apparues chez les spécialistes du marketing communautaire des expressions telles que DINK (*double income, no kids*) — double revenu, pas d'enfants — ou encore *pink dollar*, pour parler du commerce ciblé sur les gays, lesbiennes, bisexuels et transsexuels

Les relations sexuelles et les relations amoureuses entre hommes, sont passibles de peine de mort dans dix pays en 2017 : Afghanistan, Arabie saoudite, Brunei, Iran, Mauritanie, Nigeria, Soudan, Somalie, Somaliland et Yémen. Ces législations sont effectivement appliquées. Elles sont également passibles de châtiments physiques, ainsi que de peines d'emprisonnements dans plus de vingt-sept pays par le monde.

L'homosexualité est illégale dans plus de cent pays dans le monde, et les homosexuels s'exposent à des procès systématiques[réf. nécessaire].

Selon l'Association internationale des lesbiennes, gay, bisexuel, transexuels et intersexués, en 2016, 73 pays condamnent l'homosexualité, et 13 États ou partie d'État prévoient la peine de mort⁵⁴.

Dans les pays occidentaux, les homosexuels subissent souvent une discrimination, nommée fréquemment homophobie, parfois très lourde, au point que l'une des causes de suicide chez les jeunes gays et lesbiennes de 15 à 34 ans est la souffrance ressentie à cause de leur exclusion due à l'homophobie de leur société⁵⁵. Un jeune homosexuel aurait entre quatre et sept fois plus de risque d'attenter à sa vie qu'un jeune hétérosexuel, chiffre à augmenter de 40 % pour les jeunes filles^{56,57}. Pour le psychiatre Xavier Pommereau, parmi les jeunes ayant tenté de se suicider, 25% des garçons et 10% des filles parlent de leur homosexualité⁵⁷.

L'homophobie constitue un comportement ou une pensée à rapprocher de notions telles que *racisme*, *sexisme*, *antisémitisme*, et constituant une discrimination ou une forme de violence fondée sur l'appartenance à un groupe. Les agressions homophobes peuvent être verbales, psychologiques ou physiques : insulte, barbarie, harcèlement, viol, meurtre (aux États-Unis, la torture ayant entraîné la mort de Matthew Shepard en 1998 dans le Wyoming).

Dans le vocabulaire des injures, celles-ci sont souvent misogynes ou homophobes.

Le rejet de l'homosexualité ou des homosexuels par certaines sociétés vient d'une méconnaissance de cette thématique. Pour exemple, certaines personnes et certaines sociétés entretiennent l'amalgame entre l'homosexualité, la pédérastie et la pédocriminalité.

Les comportements homophobes et transphobes, souvent associés, expliquent le rapprochement entre certains militants homosexuels et transsexuels, bien que l'identité de genre soit largement indépendant de l'orientation affective et sexuelle⁵⁸.

À l'initiative de Louis-Georges Tin, auteur du *Dictionnaire de l'homophobie*, le 17 mai est maintenant la date de la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. Cette date a été choisie pour célébrer l'anniversaire du retrait de l'homosexualité des maladies mentales par l'Organisation mondiale de la santé en 1990. La première édition de cette journée a eu lieu en 2005 et a été relayée dans quarante pays différents.

Dans les pays arabes

Article détaillé : Homosexualité dans l'islam.

Le Coran décrit les actes homosexuels comme de graves turpitudes, condamnées moralement et socialement dans leur pratique publique ou dans l'incitation à leur pratique. Par conséquent, dans plusieurs pays appliquant la charia, la sodomie est un crime qui peut être puni par la peine de mort (le plus souvent par lapidation).

Ainsi, en Arabie saoudite, tout acte de sodomie commis par un non-musulman avec un musulman est passible de lapidation^{59,60}.

Oman fait figure d'exception dans la péninsule arabique, étant le seul grand pays de la région à n'appliquer aucune peine légale contre l'homosexualité. Cela est à mettre sur le compte du sultan Qabus ibn Saïd qui « ne fait rien comme ses homologues des pays du Golfe. Divorcé, sans enfants, presque ouvertement gay, il laisse à son peuple la liberté de culte et ne réprime que très peu l'adultère et l'homosexualité, bien que ceux-ci soient encore considérés officiellement comme des délits^{61,62}. ».

Allemagne

Jusqu'aux années 1970 les homosexuels font l'objet de persécutions par les autorités ouest-allemandes. Ils seront 50 000 à être condamnés pour homosexualité sur la base d'une loi instaurée sous le régime nazi mais conservée par la RFA⁶³. En RDA, l'homosexualité est dépenalisée en 1967⁶⁴.

À Cuba

À Cuba, le gouvernement castriste mit en place dès 1965 des *Unidades Militares para el Aumento de la Producción* (UMAP)⁶⁵ ou « unités militaires d'appui à la production »⁶⁶, officiellement pour remplacer le service militaire auprès de ceux qui étaient dispensés du port des armes, dont les objecteurs de conscience et les homosexuels⁶⁷. En fait, ils auraient accueilli tous ceux qui ne se comportaient pas comme le voulait le régime, parmi eux, les homosexuels⁶⁸. Rapidement connus pour leurs traitements inhumains, ces établissements furent fermés 18 mois plus tard, l'indignation du milieu artistique poussa Fidel Castro à personnellement fermer ces établissements en 1967, estimant qu'ils ne remplissaient pas les objectifs révolutionnaires, mais d'autres moins durs prirent leur place^{68,69}. Lors d'une interview en 2010, Fidel Castro s'excuse de ces persécutions, se considérant responsable, mais invoquant l'actualité géopolitique de l'époque pour expliquer son absence d'action à ce sujet⁷⁰.

Cuba fait partie des 66 États ayant signé la résolution de l'ONU pour la dépenalisation universelle de l'homosexualité.

Adopté le 23 juillet 2018, le projet de constitution cubaine de 2019 ouvre la voie à une possible légalisation du mariage homosexuel via l'utilisation de termes neutre pour mentionner le mariage au lieu de ceux de mari et femme⁷¹. Faisant partie d'une consultation nationale, la forme initiale de l'article 82 de la constitution soumise à la population a reçu 195 000 commentaires dont 160 000 négatifs⁷². Un référendum sur le mariage homosexuel est prévu par les autorités dans les prochaines années⁷².

En France

Article détaillé : LGBT en France.

Les normes juridiques en vigueur prohibent en France toute discrimination en fonction de l'orientation sexuelle. Le rapport sur l'homophobie dans l'entreprise commandé par la HALDE et publié en 2008⁷³, révèle que 12 % des homosexuels interrogés estiment avoir été mis au moins une fois hors jeu lors d'une promotion interne et 4,5 % être moins rémunérés à poste et qualification identiques. Selon un autre sondage⁷⁴, 17 % des salariés du secteur privé (resp. 8 % dans le secteur public) considèrent qu'être homosexuel est plutôt un inconvénient pour évoluer dans une entreprise (resp. dans la fonction publique).

La principale difficulté pour évaluer, en France, l'ampleur d'une éventuelle discrimination salariale en fonction de l'orientation sexuelle est l'absence de sources statistiques fiables permettant d'identifier précisément les populations homosexuelles gay et lesbienne et leurs principales caractéristiques individuelles et économiques : âge, lieu de résidence, salaire, secteur d'activité, qualifications, etc.

Malgré ce vide statistique un article récent a néanmoins proposé une première évaluation de l'écart de salaire entre travailleurs/travailleuses homosexuels et hétérosexuels, à partir d'un échantillon de salariés homosexuels constitué des membres des couples de même sexe identifiés grâce aux différentes éditions de l'Enquête Emploi de l'Insee, en prenant soin

d'exclure les différentes formes de cohabitation dont l'origine n'est pas liée à l'orientation sexuelle : cohabitation étudiante, économique, de migration, post-veuvage, etc. Il s'agit à ce jour de la seule étude disponible concernant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle en France^{75,76}.

La comparaison des salaires des travailleurs homosexuels à ceux de salariés hétérosexuels partageant les mêmes caractéristiques pour les variables prises en compte par l'étude, montre que les hommes homosexuels subissent en France une pénalité, aussi bien dans le secteur privé, -6,2 %, que dans le secteur public, -5,5 %.

Pour donner un ordre de grandeur, cet écart est supérieur à la discrimination salariale hommes/femmes (évaluée aujourd'hui en France à environ -5,4 %), « ce qui souligne l'ampleur de la discrimination affectant les homosexuels masculins » selon l'étude de Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi. Les lesbiennes bénéficient au contraire d'une prime modérée : 1,5 % dans le secteur privé et entre 0 et 1,5 % dans le secteur public.

Toujours selon la même enquête, la discrimination subie par les salariés gays ne se caractérise probablement pas par un moindre salaire à poste identique (qui serait susceptible de recours légaux) mais plutôt par un profil de carrière en retrait, résultat de transitions dans l'entreprise, en moyenne, moins favorables (moindre fréquence ou ampleur des promotions). Faible en début de carrière la discrimination s'exprime cependant plus tard, à partir du moment où l'orientation sexuelle du salarié est progressivement révélée dans l'entreprise.

Enfin, les deux chercheurs ont montré que dans le secteur privé, le désavantage salarial subi par les homosexuels masculins est plus élevé pour les travailleurs qualifiés que pour les non-qualifiés et — dans les deux secteurs — pour les vieux que pour les jeunes. La discrimination est également plus faible à Paris que dans le reste de la France.

Les raisons qui expliquent des différences de rémunérations en fonction de l'orientation sexuelle sont de plusieurs ordres⁷⁵.

Une première raison ressort non pas d'une discrimination mais d'« inégalités compensatrices ». En effet, les femmes hétérosexuelles, anticipant une activité plus domestique après le mariage, limitent leur investissement professionnel tandis qu'au contraire les hommes, une fois mariés, devront compenser l'activité domestique de leur épouse, ce qui a des conséquences sur les différences de salaire entre les hommes et les femmes. Les homosexuels, n'étant pas liés par les mêmes contraintes, n'adoptent pas ces stratégies de sorte que les femmes homosexuelles investissent davantage en capital humain que les femmes hétérosexuelles tandis que les hommes homosexuels investissent moins que les hommes hétérosexuels ce qui conduit à prévoir des différences de salaire favorables aux lesbiennes et défavorables aux gays.

Une deuxième raison consiste en la discrimination, qu'on peut diviser en deux types : la préférence pour la discrimination et la « discrimination statistique ». La première désigne une différence de comportement face aux homosexuels à raison de leur orientation sexuelle en tant que telle. Les hommes la subissent davantage que les femmes. La seconde désigne la discrimination qui résulte de l'opinion que se fait l'employeur sur la productivité d'un groupe. Les gays, qui sont plus souvent infectés par le SIDA que le reste de la population, et qui sont dès lors reliés à des surcoûts par l'employeur, subissent cette discrimination tandis que les lesbiennes, assimilées à des femmes à poigne et sans enfants, en bénéficient.

Articles détaillés : Pacte civil de solidarité et Mariage homosexuel en France.

En Inde

Article détaillé : Homosexualité en Inde.

À la suite d'un jugement du 2 juillet 2009 de la Haute Cour de Delhi, depuis ce jour, l'homosexualité n'est plus un crime s'il est appliqué (dans les rapports sexuels et dans les sentiments) si les deux personnes sont adultes et consentantes annulant l'ancienne législation « Article 377 du Code pénal » issu de la colonisation britannique.

Le 11 décembre 2013, la Cour suprême d'Inde déclare les relations homosexuelles comme étant illégales et non contraires aux droits fondamentaux. Ainsi de fait, la restauration de la section 377 du code pénal indien criminalise à nouveau l'homosexualité⁷⁷.

En Iran

En Iran, la loi condamne durement les actes homosexuels, ceux qui s'y adonnent encourent la flagellation et même à la peine de mort, dans le cas de trois récidives⁷⁸.

En Israël

Israël possède une législation réservant le mariage comme religieux. Cependant, les mariages entre deux personnes de même sexe conclus à l'étranger sont reconnus.

En décembre 2012, la cour de justice familiale de Ramat Gan donna le premier divorce légal à un mariage entre hommes⁷⁹. Il existe également une reconnaissance du concubinage pour tous les couples.

La législation israélienne condamne par ailleurs de façon sévère un crime qui relèverait de l'homophobie.

Dans la société, les personnes homosexuelles sont mal acceptés par le milieu religieux, tandis que les milieux laïcs ou libéraux acceptent généralement l'homosexualité.

Tous les ans, a lieu une marche des fiertés à Tel Aviv-Jaffa, et le gouvernement a un point de vue progressiste, il favorise la participation et encadre la journée (sécurité, activités, etc.). Des marchés de fiertés sont aussi organisé dans les autres villes israéliennes.

Il existe des centres homosexuels dans les plus grandes villes et des groupes de rencontres sont organisés ainsi que des services d'aide et une ligne téléphonique. Il existe également un mouvement de jeunesse homosexuel, populaire chez les moins de 22 ans.

Cependant, selon le journaliste anti-israélien Jean Stern, Israël favoriserait la communauté homosexuelle pour du pinkwashing^{80,81}.

En Afrique

Dans 34 pays africains, l'homosexualité est punie par la loi, de trois mois à deux ans de réclusion au Burundi, de 14 ans au Kenya, de 15 ans en Éthiopie, à perpétuité en Ouganda et Tanzanie, ou de la peine de mort au Soudan et en Mauritanie⁸².

Au Nigeria

Au Nigeria, la sodomie est passible de la peine de mort même si cette loi est très rarement appliquée⁸³. En 2014 a été promulguée par le président Goodluck Jonathan une loi punissant de 10 ans de prison les personnes affichant publiquement une relation homosexuelle et de 14 ans de prison celles se mariant avec une personne de même sexe,

alors que l'homosexualité est déjà sévèrement réprimée au Nigeria. Cette loi a été votée à l'unanimité par les parlementaires nigériens en 2013⁸⁴.

Au Sénégal

Au Sénégal, les actes homosexuels sont passibles de cinq ans de prison et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 francs CFA, selon le Code pénal sénégalais⁸⁵.

En Suisse

En Suisse, comme dans plusieurs autres pays européens, malgré le partenariat enregistré, les couples homosexuels avec enfant ne peuvent partager l'autorité parentale. Celle-ci, comme la filiation, n'est reconnue qu'au parent biologique. Le conjoint qui exerce un rôle parental et assume des obligations légales ne bénéficie d'aucun droit et demeure « parent non statutaire »⁸⁶.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée

Voir ce qui se passe dans la tribu Etoro.

Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT.

Les participants de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT de Montréal, qui s'est tenue dans le cadre des premiers Outgames mondiaux 2006, rédigent puis rendent publique, le 29 juillet 2006, la déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT. Elle est diffusée auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des gouvernements nationaux afin de mobiliser leur appui au respect des droits LGBT.

La Déclaration de Montréal⁸⁷ fait le point sur les droits des LGBT dans le monde en général et dans le monde du sport en particulier. Elle dénonce le double discours de l'ONU qui n'applique pas suffisamment aux homosexuels la Déclaration universelle des droits de l'homme. Plusieurs droits fondamentaux, y compris à la vie, sont bafoués dans plusieurs pays membres de l'ONU, où l'homosexualité est criminalisée.

La déclaration de Montréal interpelle également les gouvernements du monde et certaines grandes religions. Les premiers parce qu'ils ne garantissent pas aux homosexuels le droit de se marier entre eux et les secondes parce qu'elles n'appliquent pas leurs principes de tolérance envers les homosexuels. Cette vision est cependant contestable, puisque l'on demande à des religions ancestrales de faire fi d'interdits absolus. Cette intolérance et les tabous entourant la question nuisent, selon la Déclaration de Montréal, à la lutte contre le sida.

Plus de 1 500 délégués ont traversé le globe pour participer à cette Conférence et y discuter dans les différents ateliers et plénières, où plusieurs experts internationaux ont pris la parole dont L'honorable Louise Arbour, haute-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et Martina Navrátilová, la joueuse de tennis de renommée internationale⁸⁸.

Histoire

Dans l'Antiquité

Les sociétés préchrétiennes montraient plus ou moins de tolérance ou d'acceptation vis-à-vis des pratiques homoérotiques. Pour beaucoup d'entre elles, ces pratiques étaient toutefois très codifiées socialement, et tout écart vis-à-vis de ces normes pouvait être mal perçu, voire considéré comme délictueux. Par exemple, dans certaines cités de la Grèce antique,

la pédérastie était pratiquée dans le cadre de l'éducation d'adolescents mâles, mais de façon généralement très codifiée. Ainsi, à Athènes, l'érastrate, partenaire adulte, devait être actif dans la relation sexuelle, et l'éromène, adolescent, passif, faute de quoi la relation était considérée comme immorale. Par ailleurs, l'homosexualité exclusive demeurait quelque chose de rare, la pédérastie n'excluant absolument pas les relations avec les femmes ni la procréation.

On relève également que plusieurs sociétés antiques, comme la Grèce et le Japon, ont encouragé la création de liens homosexuels dans certains corps d'armée entre des combattants expérimentés et leur disciple. L'on pensait alors que deux hommes amoureux se battraient avec plus de détermination et avec une plus grande morale. Le Bataillon sacré de Thèbes constitue un exemple classique de force militaire bâtie sur cette croyance⁸⁹.

Un des plus célèbres exemples antiques d'homosexualité « guerrière » est sans doute Achille, héros de l'*Illiade* d'Homère : sa relation avec son cousin et écuyer Patrocle, ambiguë dans le texte homérique, fut considérée par les Grecs (en particulier Eschyle et Platon) puis les Romains de l'Antiquité comme un modèle d'amour entre hommes⁹⁰, tout comme la rage avec laquelle Achille reprend le combat à la mort de son tendre ami. Il est à noter qu'il s'agit là d'une liaison entre hommes du même âge, bien différente de la pédérastie rituelle. Cette histoire mythique servit plus tard à justifier la relation entre Alexandre le Grand et son amant Héphestion^{91,92}.

La religion juive semblait réprouver les relations homosexuelles, sans en faire pour autant un thème majeur (la seule mention presque explicite se trouve en *Lévitique* XX;13 : « Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable »).

Jésus n'aborde jamais ce thème dans l'Évangile, mais il est présent chez certains apôtres, notamment Saint Paul, qui se livre à une diatribe extrêmement violente dans son *Épître aux Romains* (1, 18-31), ce qu'il justifie par le fait que la reproduction devrait selon lui avoir la procréation comme unique but (ce qui n'est pourtant jamais formulé ni par Jésus ni par la tradition juive, qui vante au contraire le plaisir érotique)⁹².

En conséquence, la christianisation de l'Empire Romain va voir apparaître une méfiance progressive à l'égard des pratiques homosexuelles. En 342, les empereurs convertis Constance II et Constant Ier décrètent dans le *Code théodosien* : « Lorsqu'un homme s'accouple comme s'il était une femme [...] alors nous ordonnons que les lois s'insurgent, que le droit soit armé de l'épée vengeresse, de manière à ce que les peines prévues soient infligées aux infâmes d'aujourd'hui et de demain » (IX, 7, 3)⁹². Cette répression concerne essentiellement les personnages nobles ou importants, et notamment les hommes d'Église : en 542, deux évêques, Isaïe de Rhodes et Alexandre de Diospolis, surpris en flagrant délit, sont amputés de leurs pénis et traînés dans les rues de Constantinople, pour servir d'exemple à tous les prélats et à la population⁹².

La relation tendre entre Richard Cœur de Lion et Philippe II Auguste est considérée par de nombreux historiens comme relevant de l'homosexualité.

Sur fond de tolérance des peuples germaniques — les lois du Haut Moyen Âge ne font aucune référence à l'homosexualité — la société chrétienne du Moyen Âge entretient des

rapports ambigus à l'homosexualité, alors que le mode de vie (monastique ou chevaleresque) fournit un terrain souvent très propice aux amitiés charnelles⁹³.

Si la *doxa* catholique réprime en théorie les actes homosexuels (notamment pour les clercs ayant prononcé des vœux de chasteté) dès les débuts de l'Église, dans les faits cette condamnation n'a que peu d'application concrète⁹⁴. Des personnalités politiques telles que Charlemagne, l'archevêque de Canterbury ou le pape Léon IX sont conscients des mœurs légères en vigueur dans de nombreux monastères, mais refusent d'exclure les coupables de l'Église⁹³ ou d'appliquer des peines en l'absence de circonstances aggravantes (viol, meurtre, pédophilie, débauche manifeste...). Plusieurs hauts dignitaires de l'Église purent ainsi mener de grandes carrières ecclésiastiques sans inquiétude, et des souverains tels que Richard Cœur de Lion⁹⁵ ne cherchèrent pas à dissimuler leur penchant⁹⁶. De même, la littérature monastique connut plusieurs mouvements littéraires très empreints de références homoérotiques (notamment chez Baudri de Bourgueil, Marbode de Rennes ou Ælred de Rievaulx) sans que les autorités ecclésiastiques ne s'en inquiètent⁹⁴.

Au xie siècle, la notion de *sodomia* est instituée en droit canon par Pierre Damien, mais il s'agit d'un concept complexe qui englobe de manière générale tous les comportements sexuels ne visant pas à la procréation (donc aussi la masturbation ou la fellation : c'est encore le sens du mot anglais *sodomy*). Le sexe des impétrants n'est d'ailleurs pas précisé, et la ligne de faille se situe plus entre l'amour charnel au sens large et l'amour intellectuel, qu'entre une sexualité « naturelle » et une autre « contre nature » (notions bien plus tardives)⁹⁴.

C'est au XIIIe siècle qu'un changement de politique prend place dans l'Église⁹⁷, puis chez les souverains, dans le cadre de la lutte contre la montée des hérésies : les dortoirs des monastères adoptent des règles de surveillance plus strictes, et des peines commencent à être appliquées pour les coupables de sodomie, allant de l'amende au bûcher, mais le nombre de condamnations effectives demeure très faible⁹⁷.

Vers 1260, le traité anonyme *Livres de justice et de plet* indique ainsi :

« Quand on aura soupçonné un homme de bougrerie, il doit être mis en prison. Les personnes d'Église doivent faire l'Inquisition de la foi sur lui, et demander de la foi. Et s'il est condamné, le roi le fait mettre à mort. [...] Celui qui est sodomite prouvé, doit perdre les couilles, et s'il le fait une seconde fois, il doit perdre le membre ; et s'il le fait une troisième fois, il doit être brûlé. [...] Femme qui le fait doit à chaque fois perdre un membre, et la troisième fois, doit être brûlée. Et tous leurs biens sont au roi⁹⁸. »

La sodomie est ainsi souvent connue à la fin du Moyen Âge sous le nom de « bougrerie ». Le terme bougrerie est dérivé de *boulgre*, qui signifie bulgare, utilisé à l'époque pour désigner les bogomiles (la Bulgarie étant un centre important de cette hérésie)⁹⁹, et il existe donc une ambiguïté dans les textes entre la condamnation de l'hérésie et celle de la sodomie. Que la morale bogomile soit en réalité ascétique n'entre pas en considération pour expliquer l'emploi du terme : tous les cathares ne l'appliquaient pas et seuls les « parfaits » n'étaient théoriquement pas dépravés.

En parallèle, l'amour charnel au sein du couple hétérosexuel commence à être valorisé à la même époque, comme métaphore de la relation unissant Jésus et son Église (ce sont les

débuts de la sacralisation du mariage), dans une mystique carnaliste très novatrice par rapport aux périodes précédentes⁹⁴.

Cette politique répressive s'accroît aux xive et xve siècles⁹⁷, et l'accusation de sodomie devient une arme politique efficace pour affaiblir des personnalités publiques⁹⁴.

La torture est parfois infligée aux coupables d'actes homosexuels ou de sodomie (qu'on appelle alors « délit de l'épine du dos » ou tout simplement « délit de l'épine »).

Époque classique

À la sortie du Moyen Âge, un adoucissement des répressions s'opère progressivement¹⁰⁰. De nombreux personnages historiques, artistes, militaires, hommes d'Église, monarques, princes et ducs en France et à l'étranger furent encore accusés d'être homosexuels, à tort ou à raison, mais ce motif seul ne donna presque jamais lieu à des condamnations¹⁰¹, d'autant que ces individus étaient pour la très large majorité mariés avec des femmes produisant descendance¹⁰². Ce fut par exemple en France le cas du roi Henri III, largement suspecté (et ouvertement accusé par les protestants puritains) d'accorder à ses nombreux « mignons » des faveurs pas uniquement politiques¹⁰⁰.

Alors qu'au xvie siècle l'accusation de sodomie pouvait encore ponctuellement constituer un motif de pression politique (qui obligea par exemple l'érudit humaniste Marc Antoine Muret à s'exiler), le début du xviiie siècle et l'admiration pour les héros antiques aux amours masculines célébrées dans la littérature classique, ouvre la voie à un climat de tolérance voire d'admiration vis-à-vis des relations sentimentales entre hommes¹⁰². Plusieurs grands artistes comme Jean-Baptiste Lully ou Savinien de Cyrano de Bergerac afficheront ainsi des amours viriles sans inquiétude¹⁰³.

L'exemple le plus célèbre fut sans doute Philippe d'Orléans (1640-1701)¹⁰¹, « Monsieur, frère du Roi » (Louis XIV) et mari de « Madame » (Henriette d'Angleterre puis Élisabeth-Charlotte de Bavière), dont il eut respectivement quatre et trois enfants^{104,102}. Celui-ci avait en effet été éduqué d'une manière volontairement féminine par sa mère et le cardinal Mazarin, éprouvés par la Fronde, sans doute dans le but d'éviter toute velléité au trône de sa part¹⁰². Il fut ainsi habillé en fille pendant la majeure partie de son enfance (et encore souvent à l'âge adulte), et invité à entretenir des relations sentimentales avec d'autres jeunes garçons¹⁰⁵, et conserva cette inclination toute sa vie, au vu de toute la cour¹⁰².

Le duc de Saint-Simon le décrit ainsi dans ses *Mémoires* :

« C'était un petit homme ventru, monté sur des échasses tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets et de pierreries partout, avec une longue perruque toute étalée devant, noire et poudrée et des rubans partout où il pouvait mettre, plein de sortes de parfums et en toutes choses la propreté même...¹⁰⁴ »

L'un de ses principaux « mignons » fut le futur abbé François-Timoléon de Choisy¹⁰², qui laissa à ce propos des *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme*¹⁰⁵, dans lesquelles il décrit ainsi sa relation avec Monsieur :

« On m'habillait en fille toutes les fois que le petit Monsieur venait au logis, et il y venait au moins deux ou trois fois la semaine. J'avais les oreilles percées, des diamants, des mouches et toutes les autres petites afféteries auxquelles on s'accoutume fort aisément et dont on se défait fort difficilement. Monsieur, qui aimait tout cela, me faisait toujours cent amitiés. Dès qu'il arrivait, suivi des nièces du cardinal Mazarin, et de quelques filles de la Reine, on le mettait à la toilette, on le coiffait [...]. On lui ôtait son justaucorps, pour lui mettre des

manteaux de femme et des jupes... [...] il mettait le soir des pendants d'oreille et des mouches, et se contemplait dans ses miroirs, encensé par ses amants¹⁰⁵. »

Monsieur fréquenta plusieurs autres favoris comme le marquis de Châtillon, le comte de Guiche et surtout le chevalier Philippe de Lorraine, à la cour du Roi-Soleil qui ne manquait pas de grands personnages « au goût italien » (le prince de Condé, les ducs de Vendôme, de Villars et de Gramont, le prince Eugène de Savoie, les maréchaux de Turenne et d'Huxelles, le cardinal de Bouillon...)102. Il est probable que Louis XIV ait lui-même favorisé cette situation chez son frère et certains autres seigneurs pour des raisons stratégiques102, comme avant lui Jules Mazarin et Richelieu101.

L'homosexualité ne semble ainsi pas un sujet tabou au xvii^e siècle, et nombre de personnages ne semblent pas s'en cacher, qu'ils soient du peuple ou de la Cour : les peines prévues pour le crime de sodomie ne sont en réalité appliquées que quand elles sont aggravées de viol, prostitution ou blasphème101, et l'Église compte trop d'influents prélats s'adonnant à ces plaisirs pour oser les condamner102. Les références au « goût italien » émaillent ainsi régulièrement les écrits des mémorialistes et surtout les lettres des nombreux épistoliers. Cela est particulièrement frappant chez Élisabeth-Charlotte de Bavière, qui déclare à sa cousine à propos de l'« amour des hommes » de son mari :

« Tous les héros étaient ainsi : Hercule, Thésée, Alexandre, César, tous étaient ainsi et avaient leurs favoris... [...] Ceux qui, tout en croyant aux Saintes Écritures n'en sont pas moins entachés de ce vice-là, s'imaginent que ce n'était un péché que tant que le monde n'était pas peuplé. Ils s'en cachent tant qu'ils peuvent pour ne pas blesser le vulgaire, mais entre gens de qualité on en parle ouvertement. Ils estiment que c'est une gentillesse et ne font pas faute de dire que depuis Sodome et Gomorrhenotre Seigneur Dieu n'a plus puni personne pour ce motif102... »

Les Lumières

Au siècle des Lumières, Montesquieu puis Voltaire et Cesare Beccaria¹⁰⁶ se sont interrogés sur la sévérité de la peine, mais ne semblent pas avoir contesté un caractère anormal à l'homosexualité. Voltaire, habituellement apôtre de la tolérance, s'y oppose farouchement et qualifie l'homosexualité d'« attentat infâme contre la nature », d'« abomination dégoûtante », et de « turpitude »107. En Angleterre, Jeremy Bentham, dans son *Essai sur la pédérastie*, qui paraîtra à titre posthume, suit une argumentation utilitariste et défend une dépénalisation de la pédérastie, comme Beccaria¹⁰⁶.

En 1750, l'affaire Diot-Lenoir voit la dernière peine capitale exécutée contre des homosexuels en France : Bruno Lenoir et Jean Diot, pris en flagrant délit de sodomie sur la voie publique, sont étranglés et brûlés publiquement en place de Grève, à Paris¹⁰⁸. Cette affaire fait cependant figure d'exception, car dans les faits la plupart des procédures pour sodomie à l'époque se soldaient par une simple remontrance, et les procès aboutissant sur une condamnation étaient extrêmement rares et généralement le fait de circonstances aggravantes (comme pour l'affaire Deschauffours en 1725)¹⁰⁸.

La peine de mort pour sodomie est remplacée par les travaux forcés en Pennsylvanie (1786) et en Autriche (1787).

Fin septembre et début octobre 1791, la France est le premier pays à dépénaliser complètement l'homosexualité, l'Assemblée nationale constituante puis l'Assemblée nationale législative ne retenant pas le « crime de sodomie » dans le Code pénal¹⁰⁸ :

« Le Code pénal de 1791, en effet, rompt avec l’Ancien Régime et les « crimes imaginaires » dénoncés par le rapporteur, Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau. Il est donc expurgé des crimes jugés par les défuntes officialités tels le sacrilège, le blasphème, la sodomie, la bestialité, le suicide et l’inceste. »

— Anne-Marie Sohn, *Compte-rendu de Fabienne Giuliani, Les liaisons interdites. Histoire de l’inceste au XIXe siècle*¹⁰⁹

Le rapporteur de la loi, Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, affirma en effet que le Code pénal n’a mis hors-la-loi que les « vrais crimes », et non pas les « délits factices, créés par la superstition, la féodalité, la fiscalité et le despotisme »¹¹⁰. L’absence de la mention de la sodomie, considérée jusque-là comme un crime, ou tout autre terme désignant les rapports homosexuels, fonde ainsi la dépénalisation de l’homosexualité en France.

XIXe siècle

Cette dépénalisation dans le Code pénal de 1791 influença directement ou indirectement (par son successeur, le Code pénal de 1810) plusieurs pays voisins, notamment les Pays-Bas, la Belgique, l’Espagne et l’Italie, et plusieurs États allemands avant l’unification en 1871. La Bavière indépendante avait depuis 1813, sous l’influence du Code pénal français, adopté le modèle juridique français de non-criminalisation de l’homosexualité dans le cadre privé¹¹¹. Le grand-duché de Bade et le Wurtemberg le firent après 1815, le royaume de Hanovre et le duché de Brunswick après 1820, tandis que les pays allemands du Nord étaient répressifs (Prusse, royaume de Saxe et villes-États de Hambourg et Brême) et criminalisaient les actes homosexuels entre hommes, même pour des actes dans le cadre privé. Le statut de l’Empire d’Autriche était unique en Europe centrale comme il pénalisait les actes sexuels dans le cadre privé, non seulement entre hommes mais aussi entre femmes.

La décennie 1860 est marquée par de nombreuses rencontres de juristes allemands qui préparent le processus d’unification allemande en harmonisant les règles de droit des différents États au sein d’un nouveau code pénal unique¹¹¹. Des juristes (faisant eux-mêmes appel à des médecins), comme Karl Heinrich Ulrichs, ou des écrivains comme le Hongrois Karl-Maria Kertbeny (qui invente à cette occasion les mots allemands *homosexuell* et *Homosexualität*), essaient de s’opposer à l’extension des règles répressives de la Prusse contre les homosexuels masculins¹¹¹. Mais, lors de l’unification allemande, en 1871, le gouvernement du chancelier Otto von Bismarck choisit de reprendre une vieille loi prussienne datant de 1794¹¹², qui condamne les « actes sexuels contre nature » (*widernatürliche Unzucht*), c’est-à-dire, dans la jurisprudence, le coït anal pratiqué entre deux hommes, et impose son extension à tout l’Empire sous la forme du § 175 du nouveau Code pénal allemand.

En Angleterre, la peine de mort pour cette raison n’est plus appliquée à partir de 1836. Néanmoins, en 1861, une loi condamne la sodomie d’une peine de dix ans de prison, commuée en 1885 en deux ans de travaux forcés : le célèbre écrivain Oscar Wilde y est notamment condamné en 1895¹¹³.

Pendant le XIXe siècle, les thèmes homosexuels vont progressivement fleurir dans la littérature romantique et surtout post-romantique, le plus célèbre personnage homosexuel français étant sans doute Vautrin, personnage-clé de nombreux romans du cycle de *La Comédie humaine* de Balzac. Dans la seconde moitié du siècle, de plus en plus d’écrivains (qu’ils soient dandys ou non) ne feront pas mystère de leurs préférences sexuelles, comme Oscar Wilde ou Paul Verlaine, connu pour sa fameuse romance noire avec le

jeune Arthur Rimbaud qui sera citée comme circonstance aggravante lors de son procès en Belgique en 1873 pour tentative de meurtre sur son jeune amant.

Les relations entre hommes sont au XIX^e siècle souvent liées à un imaginaire exotique, notamment oriental. C'est ainsi que Gustave Flaubert en fait mention dans *Salammbô* : « Il s'était formé d'étranges amours – unions obscènes aussi sérieuses que des mariages, où le plus fort défendait le plus jeune...et l'enfant devenu mercenaire payait ce dévouement par mille soins délicats et des complaisances d'épouse... ». Flaubert profita également de son séjour au Moyen-Orient en 1849-50 pour expérimenter ces plaisirs exotiques, comme il le rapporte dans sa correspondance avec son ami Louis Bouilhet :

« Ici c'est très bien porté. On avoue sa sodomie, on en parle à la table d'hôte. C'est aux bains que cela se pratique. On retient le bain pour soi (5 F. y compris les masseurs et la pipe) et on enfile son gamin dans une des salles. Tous les garçons de bains sont bardaches, ce sont ordinairement des garçons assez gentils... [...] Tu me demandes si j'ai consommé l'œuvre des bains. Oui, sur un jeune gaillard gravé de la petite vérole qui avait un énorme turban qui m'a fait rire. Je recommencerai¹¹⁴. »

Si les rapports homosexuels masculins ont toujours été favorisés par les environnements dépourvus de femmes (comme les prisons), les colonies pionnières en constituèrent souvent un terreau particulièrement fertile. Par exemple, en 1879, un article du journal *Le Temps*, indique que l'homosexualité est alors très répandue en Nouvelle-Calédonie¹¹⁵ :

« Avec un peu de travail et de conduite, les déportés de bonne volonté eussent pu se procurer en Nouvelle-Calédonie un certain bien-être, y devenir à leur tour propriétaires de terres et de fermes. Mais eussent-ils pu s'y créer une famille ? Nous n'osons l'affirmer, car les femmes y manquent. Qu'on le sache bien au ministère de la marine ; le développement de la Nouvelle-Calédonie, la morale surtout, bien plus qu'il ne nous est possible de l'indiquer ici, exigent qu'on dirige en masse sur Nouméa tout le personnel féminin de nos prisons. Le soufre et le feu qui détruisirent Sodome et Gomorrhe seraient à peine suffisants pour purifier la Nouvelle-Calédonie de ses souillures. Les hommes justes, qui, hâtons-nous de le dire, se trouvent à Nouméa en plus grand nombre que dans les deux villes maudites, ne nous contrediront pas. »

C'est la fin du XIX^e siècle qui voit l'apparition du terme « homosexualité » (issu de l'allemand), ainsi que la problématisation de l'idée de « sexualité ». Alors que les discours s'attachaient jusque-là aux seules pratiques (notamment la sodomie), un nouveau type de discours va faire naître l'image de l'« homosexuel », où le concept d'orientation sexuelle (fruit du vécu de l'individu ou de sa génétique suivant les auteurs) prend une dimension existentielle et psychologique, jusqu'à surdéterminer toute la personnalité de l'individu, et est généralement considérée comme exclusive (la bisexualité étant peu considérée). Cette analyse est notamment développée par Michel Foucault dans son *Histoire de la sexualité* (1976-84) :

« L'homosexuel du XIX^e siècle est devenu un personnage : un passé, une histoire et une enfance, un caractère, une forme de vie; une morphologie aussi, avec une anatomie indiscreète et peut-être une physiologie mystérieuse. Rien de ce qu'il est au total n'échappe à sa sexualité. Partout en lui, elle est présente [...] Elle lui est consubstantielle, moins comme un péché d'habitude que comme une nature singulière. Il ne faut pas oublier que la catégorie psychologique, psychiatrique, médicale de l'homosexualité s'est constituée du jour où on l'a caractérisée [...] moins par un type de relations sexuelles que par une certaine

qualité de la sensibilité sexuelle, une certaine manière d'invertir en soi-même le masculin et le féminin. L'homosexualité est apparue comme une des figures de la sexualité lorsqu'elle a été rabattue de la pratique de la sodomie sur une sorte d'androgynie intérieure, un hermaphrodisme de l'âme. Le sodomite était un relaps, l'homosexuel est maintenant une espèce¹¹⁶. »

xxe siècle

La première partie du xxe siècle suit la tendance du précédent à une acceptation sociale toujours plus grande de l'homosexualité, qui se trouve progressivement théorisée à cette période, et illustrée par un grand nombre de célébrités de l'époque, dont des écrivains qui n'hésitent pas à aborder ce thème dans leurs œuvres, comme Marcel Proust, André Gide ou Jean Cocteau (dont la romance avec Jean Marais sera connue du grand public). Ce penchant demeure cependant considéré comme un trouble mental, attribué soit à une maladie nerveuse (par la psychiatrie) soit à l'histoire individuelle, par la psychanalyse naissante sous la plume de Sigmund Freud.[réf. nécessaire]

Dans l'entre-deux-guerres, l'homosexualité demeure cependant toujours vue comme un vice chez la bourgeoisie conservatrice, et bien qu'elle ne soit plus punie par la loi, elle a pu constituer un obstacle important à des carrières professionnelles dans certains milieux : c'est par exemple ainsi que l'on explique l'envoi du maréchal Hubert Lyautey au Maroc¹¹⁷.

Allemagne nazie

Au niveau idéologique, l'idéologie nazie a tout d'abord entretenu des relations ambiguës avec l'homosexualité. Aux premières heures du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), le culte de la virilité, de la beauté plastique de l'homme nouveau était teinté de machisme et d'homoérotisme¹¹⁸, ce qui a parfois fait dire à certains analystes comme Scott Lively (auteur du livre controversé *The Pink Swastika*), que le NSDAP à ses débuts, aurait été ni plus ni moins qu'une « organisation homosexuelle »[source insuffisante]. Cette thèse a néanmoins été remise en cause par les historiens spécialisés et le livre qualifié de « fraude »¹¹⁹.

Les SA, à l'exemple de leur dirigeant Ernst Röhm, ouvertement homosexuel, tout comme plusieurs cadres charismatiques tel qu'Hans Blüher, étaient plutôt favorables à une homosexualité à l'antique, vue comme une critique païenne de la morale bourgeoise¹²⁰[source insuffisante]. Néanmoins, sous l'impulsion des officiers aristocrates et réactionnaires qui allaient constituer les SS, les Sections d'Assaut furent balayées avec la Nuit des Longs Couteaux (pendant laquelle Röhm est assassiné) et, l'année qui suivit, en 1935, le régime durcit la législation envers les homosexuels (modification du § 175 du Code pénal allemand), et l'homosexualité est brocardée par plusieurs grandes figures nazies comme Himmler. Il faut néanmoins rappeler qu'à l'époque, la condamnation pénale de l'homosexualité, ainsi que son classement dans les maladies mentales, étaient considérés comme allant de soi dans de nombreux pays. La pénalisation de l'homosexualité, en elle-même, n'était donc pas spécifique à l'Allemagne nazie. Côté italien, il semble que le fascisme mussolinien ait été globalement plus hostile à l'homosexualité dès le départ, malgré là aussi la présence d'une exaltation du corps du jeune homme sur un idéal partiellement issu de l'Antiquité¹²¹.

Radio télégramme de la Gestapo établissant une liste de suspects homosexuels au chef de la police de Dortmund, 1934.

Au temps du Reich, de très nombreux homosexuels (entre 5 000 et 10 000¹²²) furent déportés vers les camps de concentration, dont environ 53 % ont été tués. Les prisonniers masculins déportés pour homosexualité étaient marqués d'un triangle rose, d'une taille supérieure aux autres triangles classificatoires, ce qui avait souvent pour effet, en plus des conditions de vie très dures dans les camps, de les livrer à l'hostilité des autres déportés. C'est pourquoi le triangle rose est aujourd'hui utilisé comme un symbole d'identité gay, rappel de la cruauté des persécutions passées¹²³.

Bien que non concernées par le Paragraphe 175 du code pénal allemand, certaines femmes homosexuelles furent également persécutées. Sans motif officiel, ces cas demeurent mal connus, et les exemples recensés sont très rares : on ne connaît pas de personnes pour lesquelles le lesbianisme fut explicitement invoqué comme unique motif de déportation. Les cas de déportation furent plutôt motivés par une classification en tant qu'« asociales » qu'en tant que délinquantes sexuelles définies. La classification concentrationnaire ne comportait d'ailleurs pas non plus de triangle de couleur spécifique pour stigmatiser les seules lesbiennes : en effet, elles étaient marquées d'un triangle noir, signe de leur appartenance au groupe des personnes « socialement inadaptées ». Parmi ces personnes, on trouvait des chômeurs de longue durée, des vagabonds, des marginaux, des alcooliques, des toxicomanes et certains malades mentaux, mais aussi des prostituées ou encore des femmes qui employaient des contraceptifs.

Aucun projet spécifique d'extermination comparable à la Solution finale n'a été élaboré en vue de faire disparaître les homosexuels à l'instar des Juifs, des Tsiganes et autres ethnies considérées comme inférieures. Cependant, certains orateurs nazis s'en prenaient couramment à eux, en des termes fort peu équivoques quant à la nécessité de leur élimination, ce qui ne pouvait pas être sans effet sur le traitement qui leur fut réservé dans les camps de concentration, au seul motif qu'ils étaient homosexuels. Ils furent ainsi victimes de traitements jugés particulièrement cruels¹²⁴.

Ce n'est que plusieurs décennies après la fin de la Seconde Guerre mondiale que les actions du régime hitlérien envers les homosexuels font l'objet d'un certain intérêt, et seules quelques commémorations officielles ont eu lieu depuis, dont le *Homomonument* à Amsterdam et un projet de monument à Berlin.

Aucune étude historique de fond n'a à ce jour été publiée sur le nombre d'homosexuels tant déportés qu'assassinés entre 1933 et 1945. Les travaux sur base des condamnations « légales » suggèrent 10 000 victimes :

« Moins de dix survivants homosexuels ayant témoigné sont connus à ce jour. Franck Rector fait un tour d'horizon des statistiques. Estimant de 10 000 à 1 million de victimes, il choisit néanmoins le nombre de 500 000. Pour lui, si les estimés de Himmler sur le nombre total d'homosexuels masculins en Allemagne étaient de 2 millions, il procède au calcul selon une simple statistique. 25 % des homosexuels d'Allemagne, de Hollande et de la France est donc, selon lui, une statistique valable. Heinz Heger, au milieu des années 1970, estimait le nombre de victimes à 50 000. Ses données sont fondées sur un estimé des condamnations légales. Il ne tient donc pas compte des victimes sans procès. Un autre estimé vient de l'Église de la confession d'Augsbourg d'Autriche. Cet estimé est de 220 000. Cependant, les méthodes de calcul de cet estimé sont fortement critiquées par d'autres historiens. Richard

Plant, quant à lui, estime, que de 1933 à 1944, « 50 000 à 63 000, dont 4 000 mineurs et 6 lesbiennes » (!) meurent des mauvais traitements des camps nazis. Finalement, les ouvrages généraux sur les persécutions nazies — lorsqu'ils discutent du traitement des homosexuels — estiment pour la plupart le nombre de victimes homosexuelles à 10 000. Ce nombre est basé sur une compilation des condamnations officielles du régime nazi sous le paragraphe 175125. »

En France, la situation fut contrastée. Dans les territoires annexés (Alsace et Moselle) intégrés au Reich et donc soumis au § 175 du Code pénal allemand, les homosexuels furent déportés. Mais aussi, en zone occupée¹²⁶, comme dans la France de Vichy[réf. nécessaire], les homosexuels furent inquiétés, mais des homosexuels célèbres, comme Jean Cocteau, purent continuer leur vie mondaine à Paris au vu et au su de tous, celui-ci affichant sa liaison avec Jean Marais, ce qui donnera lieu à l'incident avec le journaliste Alain Laubreaux. Le cabaret de Suzy Solidor, dont l'homosexualité était de notoriété publique, était fréquenté par des soldats allemands. Certains collaboreront avec l'occupant, comme Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Pierre Laval, affublé du sobriquet « Gestapette », Jacques Benoist-Méchin, aussi membre du gouvernement de Vichy, Roger Peyrefitte ou Bernard Faÿ. Marcel Bucard, meneur d'un parti ultra-collaborationniste, est soupçonné de l'avoir été¹²⁷. Néanmoins, en 1942, le régime de Vichy introduit¹²⁸ dans le Code pénal une discrimination, rompant la tradition française d'égalité des homosexuels et hétérosexuels : l'alinéa 1 de l'article 334 du Code pénal est modifié pour faire d'un délit l'acte consistant à avoir des relations homosexuelles avec un mineur (moins de 21 ans), au lieu de 13 ans pour les hétérosexuels. Les ordonnances^{129,130} du gouvernement provisoire de la République française en 1945, en élevant l'âge de consentement à 15 ans aux seules relations hétérosexuelles, confirment cette disposition, la déplaçant seulement en nouvel alinéa 3 de l'article 331¹³¹ et resteront jusqu'en 1982, où la loi Raymond Forni du 4 août 1982¹³², rapportée par Gisèle Halimi et soutenue par Robert Badinter, abrogera cette discrimination.

Les persécutions nazies à l'égard des homosexuels se sont déroulées dans un contexte de durcissement général des régimes totalitaires et autoritaires sur les « déviations morales ». Ainsi, en 1934, Joseph Staline a fait adopter des dispositions pénales prévoyant l'emprisonnement et la déportation des homosexuels. D'après des données incomplètes[réf. nécessaire], de l'ordre de 300 000 à 400 000 personnes ont été condamnées sur la base de ces dispositions (qui n'ont été abrogées qu'à la fin des années 1980).

Évolution des mentalités depuis 1945

Entre 1948 et 1953, les deux Rapports Kinsey permettent enfin de mettre des chiffres sur les pratiques : selon ses études (basées sur des Américains de la fin des années 1940), 37 % des personnes sondées ont vécu au moins une expérience homosexuelle¹³³, et 10 % des mâles américains étudiés étaient « plus ou moins exclusivement homosexuels pendant au moins trois ans entre les âges de 16 ans et 55 ans »^{134,135}. De 1 à 3 % des femmes non mariées âgées de 20 à 35 ans ont été classées exclusivement homosexuelles¹³⁶.

Sur la base d'une version vulgarisée de ces études, Louis-Ferdinand Céline déclara au sujet de l'homosexualité en 1960 « On sait qu'il y a 20 % de pédérastes dans une population. Y a vingt pour cent de magistrats qui sont pédérastes, vingt pour cent de policiers, vingt pour cent d'épiciers qui sont des pédérastes possibles... Nous dirons "possibles"... Alors, avant

Proust, pédéraste, c'était déjà se signaler drôlement, n'est-ce pas... C'était pas bien vu... Mais alors Proust, par son style, son génie littéraire derrière, a rendu des choses possibles que les mères ont pu tolérer la pédérastie dans leur famille, en somme, n'est-ce pas... On dit : "je suis pédéraste, comme Proust, moi... Comme Monsieur Gide..." Y z'ont fait beaucoup pour la pédérastie en la rendant... en l'*officialisant*, en somme »¹³⁷.

En France, au cinéma, le premier grand rôle d'homosexuel à la fois « positif » et non caricatural est sans doute celui qu'incarna Claude Brasseur dans *Un éléphant ça trompe énormément* d'Yves Robert (1976) : pour la première fois, un acteur de premier plan incarnait un homosexuel dans un grand film populaire « de copains », sans que son homosexualité soit sujette à gag ni la manifestation d'une perversion¹³⁸. Michel Piccoli avait fait de même en 1973 avec *La Grande Bouffe*, film italien de Marco Ferreri.

Regard de la psychanalyse et de la psychiatrie

La conception psychanalytique irait à l'encontre des théories psychiatriques de l'époque. Selon le psychanalyste Sigmund Freud, dont les théories datent des années 1900-1930, l'homosexualité est une « variation de la fonction sexuelle » : c'est une perversion (au sens psychologique du terme, et non moral) du modèle de maturation psychique qu'est le complexe d'Œdipe¹³⁹. Pour lui cependant, il n'y a pas à en avoir honte et un homosexuel heureux n'a pas besoin de « traitement », seul un homosexuel « malheureux » peut avoir besoin de la psychanalyse, pour analyser la souffrance qu'il peut ressentir en général, au même titre qu'un hétérosexuel¹⁴⁰. Dans une lettre datant de 1919 écrite à la mère d'une jeune patiente, Freud explique : « l'homosexualité n'est pas un avantage mais ce n'est pas non plus quelque chose dont [on] doit avoir honte, ce n'est ni un vice ni une dégradation et on ne peut pas non plus la classer parmi les maladies ». En 1920, Freud a écrit en outre un article *Sur la psychogenèse d'un cas d'homosexualité féminine*¹: d'après Ines Rieder, cette analyse de Sidonie Csillag serait le seul cas étudié par Freud sur le sujet de l'homosexualité féminine ¹⁴¹. Selon Jean Allouch, Jacques Lacan s'inspirerait de cette analyse de Sidonie Csillag par Freud à propos du passage à l'acte¹⁴².

En 1973, pour des raisons politiques et à la suite d'importantes pressions de groupe homophiles^{143,144}, l'Association américaine de psychiatrie (APA) propose de substituer au diagnostic d'homosexualité celui de « perturbation de l'orientation sexuelle » dans le manuel américain de classification des maladies mentales, le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM). Dans la prise de position initiale¹⁴⁵ de son Conseil d'administration, l'Association précise :

Whereas homosexuality per se implies no impairment in judgment, stability, reliability, or general social or vocational capabilities, therefore, be it resolved that the American Psychiatric Association deplors all public and private discrimination against homosexuals in such areas as employment, housing, public accommodation, and licensing, and declares that no burden of proof shall be placed upon homosexuals greater than that imposed on any other persons

— Association américaine de psychiatrie, *Position Statement on Homosexuality and Civil Right*, p. 497

Un référendum est tenu sur cette question auprès des psychiatres membres qui l'emporte à 58 %. Le même changement survient beaucoup plus tard dans la Classification internationale des maladies, le classement de l'Organisation mondiale de la santé, où l'homosexualité n'est

retirée que dans sa version CIM-10 adoptée le 17 mai 1990¹⁴⁶. La Chine fait de même le 20 avril 2001¹⁴⁷.

La situation est aujourd'hui moins polémique qu'à l'époque. Aucune organisation psychiatrique ou psychologique majeure d'Occident ne considère l'homosexualité comme étant une maladie ni un sujet d'intervention en tant que tel. Au contraire, tout essai de changement d'orientation sexuelle est aujourd'hui souvent dénoncé fermement comme étant dangereux, non nécessaire ou inefficace^{148,149,150}.

Selon Jacques Balthazart, qui s'appuie principalement dans *Biologie de l'homosexualité* sur des études portant sur l'homosexualité animale et masculine, celle-ci est soit innée, soit apparaît très tôt dans la vie, et est immuable (bien que la compréhension de son orientation sexuelle puisse évoluer au cours de sa vie) mais aucun facteur biologique ne suffit encore à lui seul à en donner une explication et le débat entre facteurs psycho-sociaux acquis et facteurs biologiques innés n'est pas tranché^{151,152,153}.

Point de vue de l'Église catholique romaine

Article détaillé : Homosexualité dans le christianisme.

Avec l'aggiornamento souhaité par le pape Jean XXIII, l'Église latine a reformulé son magistère à la lumière de la constitution *Lumen Gentium*.

Un premier document de la Congrégation pour la doctrine de la foi daté de 1975¹⁵⁴ trace une limite claire entre ce qui est appelé « tendances homosexuelle » et « pratique homosexuelle active ». Les tendances sont reconnues comme étant un élément intrinsèque de la personne et indépendante de sa volonté. À ce titre elles ne peuvent être condamnées. Dans la mesure où le ministère presbytéral ou épiscopal appelle à une continence sexuelle absolue, il n'y a pas d'empêchement à ordonner une personne homosexuelle.

Un deuxième document de 1986, est publié par la Congrégation pour la doctrine de la foi sous forme de lettre aux évêques catholiques et signé par son préfet, alors le cardinal Ratzinger, avec mention de l'approbation explicite du pape Jean-Paul II¹⁵⁵.

Ce texte est nettement en recul par rapport à celui de 1975 puisqu'il est écrit : « l'inclination particulière de la personne homosexuelle constitue une tendance, plus ou moins forte, vers un comportement intrinsèquement mauvais du point de vue moral. » Il n'est donc plus admis que la tendance homosexuelle est indépendante de la volonté de la personne. La fin du document donne des instructions assez précises concernant le refus d'accès aux locaux appartenant à l'Église des groupes de demande de droits pour les homosexuels.

Sida

Des célébrités populaires comme Freddie Mercury (leader du groupe Queen) ont contribué à une meilleure acceptation sociale de l'homosexualité. Celui-ci a également, bien malgré lui, participé à la prise de conscience autour du SIDA.

À la fin des années 1970, des médecins de New York et de San Francisco notent que plusieurs de leurs patients homosexuels souffrent d'asthénie, de perte de poids et parfois même de formes rares et atypiques de cancer (comme le sarcome de Kaposi). L'existence d'un problème sanitaire est avérée en juillet 1981 lorsque le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) d'Atlanta relève une fréquence anormalement élevée de sarcomes de Kaposi et l'apparition d'un nouveau virus comme cause de ce qui sera connu comme le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) est évoquée dès 1982.

Une fois le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) responsable du sida identifié en 1983 et les modes de contamination découverts, des campagnes de sensibilisations et d'informations sont organisées. Mais au début de l'épidémie, le sida est resté associé dans les esprits à l'homosexualité en raison du grand nombre de personnes atteintes dans le milieu libertin gay. Plusieurs célébrités gay sont touchées dans les années 1980 et en mourront rapidement, comme Patrick Cowley (1982), Klaus Nomi (1983), Michel Foucault (1984), Rock Hudson (1985), Keith Haring (1990) ou encore Freddie Mercury (1991). C'est ainsi que la presse a commencé par désigner le syndrome par l'expression « cancer gay »¹⁵⁶, avant de revenir sur cette réduction abusive face aux personnalités séropositives non-gay de plus en plus nombreuses (Miles Davis, Isaac Asimov, Anthony Perkins...).

Après une période de latence et d'incrédulité (notamment en France¹⁵⁶), à partir de la fin des années 1980 la prise de conscience générale a été beaucoup aidée par la communauté homosexuelle, car de nombreux mouvements, tels que celui d'Act Up-Paris ou *David et Jonathan*¹⁵⁷ ainsi que des vedettes internationales comme Freddie Mercury en ont forcé la visibilité, incitant les dirigeants politiques à engager des recherches scientifiques massives.

Droit évolutif

Dépénalisation progressive

En 1791, en France, le Code pénal ne fait aucune mention des lois anciennes concernant la sodomie ou de tout autre terme désignant les rapports homosexuels. Cette dépénalisation dans le Code pénal de 1791 influença directement ou indirectement (par son successeur, le Code pénal de 1810) plusieurs pays voisins, notamment les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et l'Italie, et plusieurs États allemands avant l'unification en 1871.

La sodomie est décriminalisée, en 1962, dans l'Illinois, en 1967, au Royaume-Uni, en 1969, en Allemagne de l'Ouest.

Le *Bill omnibus* du ministre de la Justice du Canada, Pierre Elliott Trudeau, décriminalise la sodomie entre adultes consentants. « L'État n'a pas à s'immiscer dans la chambre à coucher de la Nation » avait déclaré le ministre qui deviendra quelques mois plus tard Premier ministre du Canada. En 1977, La Charte des droits et libertés de la personne du Québec est amendée. Désormais, il est interdit de faire de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Il s'agit de la première loi au monde qui interdit ce genre de discrimination dans les secteurs public et privé (à part quelques villes et comtés des États-Unis). En 1995, le Canada rend anticonstitutionnelle la discrimination envers les homosexuels.

L'Organisation mondiale de la santé supprime, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

La révolution russe de 1917 dépénalise l'homosexualité, alors que Joseph Staline l'interdit à nouveau pour être officiellement dépénalisée au cours de l'année 1993 en Russie¹⁵⁸. En 1994, le paragraphe 175 est abrogé en Allemagne (il avait été abrogé en 1968 en RDA). En 2003, la Cour suprême des États-Unis abolit les lois toujours en vigueur contre les pratiques sexuelles homosexuelles.

Union civile, mariage partiellement légalisés, mariage

Le 1er octobre 1989, la Loi sur le partenariat entre en vigueur au Danemark (1996 au Groenland), qui devient ainsi le premier pays dans l'histoire à autoriser l'union civile entre

deux personnes majeures du même sexe (si l'une est citoyenne danoise ou vit au Danemark). Un rituel religieux pour couples de même sexe y est accepté en 1997 mais très peu officié.

Le 15 novembre 1999 en France, le parlement vote la loi sur le PACS, forme d'union civile accordant certains droits et devoirs aux couples aussi bien homosexuels qu'hétérosexuels, dans le maintien d'un esprit universel.

Le 10 novembre 2000, le Bundestag adopte en Allemagne la loi sur le partenariat enregistré, dit partenariat de vie ou communauté de vie déclarée (*Eingetragenen Lebenspartnerschaft* ou *LPartG*), ouvert aux couples homosexuels.

Dans une résolution votée le 5 juillet 2001¹⁵⁹ (à la suite du rapport Cornillet de 2000), le Parlement européen recommande aux États membres de l'Union européenne « la modification de leur législation dans le sens d'une reconnaissance des relations non maritales entre personnes du même sexe ou de sexes différents et l'attribution de droits égaux à ces personnes » ainsi que « l'inscription à l'ordre du jour de l'Union européenne de la question de la reconnaissance mutuelle des relations non maritales reconnues légalement ».

Dans un rapport adopté fin 2002¹⁶⁰, le Parlement recommande de reconnaître les relations non maritales, tant entre personnes de sexe différent qu'entre personnes du même sexe, et d'associer à ce type de relations des droits égaux à ceux qui découlent du mariage, tout en inscrivant « à l'agenda politique la reconnaissance mutuelle des relations non maritales et du mariage entre personnes du même sexe ».

Enfin, dans une résolution de 2003¹⁶¹, le Parlement européen réitère sa demande « d'abolir toute forme de discrimination — législatives ou *de facto* — dont sont encore victimes les homosexuels, notamment en matière de droit au mariage et d'adoption d'enfants ».

En 2001, les Pays-Bas reconnaissent le mariage homosexuel, suivi, en février 2003, de la Belgique, en 2004, du Canada, en 2005 de l'Espagne qui devient le premier pays du sud de l'Europe à le reconnaître et, le 15 novembre 2006, de l'Afrique du Sud.

Le 5 juin 2004, le député-maire Vert de Bègles, Noël Mamère célèbre le premier mariage gay français en dépit des avertissements du ministère de l'intérieur. Ce mariage est annulé en appel par le tribunal de Bordeaux.

En juillet 2005 a lieu le premier mariage homosexuel en Espagne à la suite de la législation autorisant le mariage entre personnes du même sexe, adoptée le 21 avril 2005.

En juillet 2005, le Parlement du Canada modifie sa Loi sur le mariage et la définition qu'elle contient pour reconnaître et permettre les unions entre personnes du même sexe en modifiant la définition, qui est maintenant « l'union de deux personnes, à l'exclusion de toute autre ».

Le 5 décembre 2005, l'entrée en vigueur de la Loi sur le Civil Partnership ouvre l'union civile aux couples homosexuels au Royaume-Uni

Le 19 décembre 2005, la première union homosexuelle est célébrée en Irlande du Nord. Cette union civile donne les mêmes droits aux couples hétérosexuels et homosexuels.

En 2007, à la suite d'une loi adoptée le 18 juin 2004 et acceptée par référendum le 5 juin 2005, entre en vigueur en Suisse la Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe¹⁶² ou *LPart*.

Le 15 mai 2008, la Cour suprême de Californie a légalisé le mariage homosexuel dans cet État. Elle a mis en valeur « la discrimination entre les couples homosexuels et hétérosexuels » étant anticonstitutionnelle¹⁶³. Un référendum concomitant à l'élection présidentielle a rejeté cette légalisation.

Le 1er mai 2009, le mariage homosexuel entre en vigueur en Suède. La même année, l'Église évangélique luthérienne de Suède a accepté de célébrer des mariages homosexuels.

En 2009, le mariage a été ouvert aux couples du même sexe en Norvège. Le 17 mai 2010, le Portugal ouvre à son tour le mariage aux personnes homosexuelles. En juin 2010, l'Islande a autorisé le mariage homosexuel. Première à en profiter : Jóhanna Sigurðardóttir, la Première ministre. En juillet 2010, c'est au tour de l'Argentine de modifier son Code civil en remplaçant l'expression « un homme et une femme » par « deux contractants ».

En 2012, le Danemark ouvre le mariage à tous les couples dans l'Église de l'État.

Le 6 novembre 2012, aux États-Unis, l'État de Washington, le Maine et le Maryland ont autorisé le mariage gay lors de référendums organisés parallèlement à l'élection présidentielle américaine ; le mariage homosexuel était déjà reconnu dans six autres États américains (Connecticut, Iowa, Massachusetts, New Hampshire, New York et le district de Columbia de la capitale, Washington)¹⁶⁴.

Le 17 mai 2013, la France ouvre le mariage civil aux couples de même sexe.

Sanction par la loi de l'homophobie

Depuis 1997, la Communauté européenne a le pouvoir de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, de par l'article 13 du traité d'Amsterdam¹⁶⁵.

L'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle a été incluse en 2000 dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Par une directive cadre, l'interdiction de la discrimination est active sur l'emploi et la formation depuis 2000 ; l'égalité de traitement est un droit fondamental de l'UE¹⁶⁶. Une directive du Conseil de 2008 vise à mettre en œuvre une égalité de traitement entre personnes, au-delà du domaine de l'emploi.

En 2001, les discriminations homophobes sont pénalisées en France.

Depuis 2003, le Code pénal français aggrave la pénalisation des crimes homophobes. Les menaces ou violences sont punies plus lourdement si elles ont été commises à raison de l'orientation sexuelle vraie ou supposée de la personne¹⁶⁷. Le Code pénal aggrave également les punitions pour les actes de violences (article 222-8), de torture (article 222-3) ou de viol (article 222-24) s'ils ont été commis à raison de l'orientation sexuelle (vingt ans de réclusion criminelle). Le meurtre homophobe est puni de réclusion criminelle à perpétuité (article 221-4)¹⁶⁸.

L'orientation sexuelle est incluse en France parmi les motifs de discrimination prohibés en droit du travail et toute discrimination caractérisée au niveau économique (fourniture d'un bien ou d'un service, exercice d'une activité) et professionnel est sanctionnable en vertu de l'article 225¹⁶⁹ du Code pénal.

Le 30 décembre 2004, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité est créée en France pour lutter contre les discriminations, parmi lesquelles l'orientation sexuelle, en les décelant, en aidant à les combattre et en faisant évoluer le droit¹⁷⁰. La Halde peut être saisie pour mettre en cause des actes ou des situations relevant de l'homophobie.

Le 17 mai 2005, la première journée mondiale de lutte contre l'homophobie a lieu dans quarante pays.

En juin 2008, Xavier Darcos s'est engagé à lutter contre l'homophobie dans les lycées de France grâce à des campagnes de préventions. Les infirmières et infirmiers scolaires du collège seront, quant à eux, formés pour l'écoute des jeunes gays et lesbiennes¹⁷¹.

En Chine

Largement tolérée en Chine durant l'époque classique, l'homosexualité a été fortement réprimée et criminalisée à partir de la république populaire de Chine (1949), et fut le motif de persécutions durant la Révolution culturelle. La question de l'homosexualité resurgit dans l'opinion publique et la presse chinoise à partir des années 1980, et la tolérance grandit au fil des années. En 1997, l'homosexualité est dépénalisée et la sodomie décriminalisée. En 2001, l'homosexualité est retirée de la liste des maladies mentales, puis devient un sujet d'étude dans les universités¹⁷².

En France

Avant la Révolution, les *gens de la manchette* étaient pénalisés, et parfois punis de mort dans certains cas (la dernière exécution eut lieu en 1750, place de Grève : Jean Diot et Bruno Lenoir¹⁷³).

Depuis la Révolution française (par la loi du 25 septembre - 6 octobre 1791, qui adopta le Code pénal, dont un fait remarquable est l'absence de mention de la sodomie, considérée jusque-là comme un crime, ou tout autre terme désignant les rapports homosexuels¹⁷⁴), les rapports homosexuels en privé entre adultes consentants ne sont plus poursuivis par la loi, en France.

Malgré cette dépénalisation des rapports homosexuels privés entre adultes consentants, non remise en cause par la loi depuis 1791, une police administrative forte est mise en place dès avant la Révolution et s'intensifie sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire autour des groupes d'homosexuels, notamment parisiens¹⁷⁵. Elle se caractérise par un recensement écrit, sous forme de fiches, des homosexuels identifiés, des prostitués homosexuels et travestis, le tout compilé dans les *registres des pédérastes*. Le but de ce fichage systématique était essentiellement de prévenir les chantages et les scandales publics tout en contrôlant la prostitution. Le fichage des homosexuels par la police n'est plus pratiqué depuis 1981¹⁷⁶.

Le régime de Vichy, par la loi du 6 août 1942¹²⁸ modifiant l'alinéa 1 de l'article 334 du Code pénal, établit une distinction discriminatoire dans l'âge de majorité sexuelle entre rapports homosexuels et hétérosexuels :

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 2 000 francs à 6 000 francs quiconque aura soit pour satisfaire les passions d'autrui, excité, favorisé ou facilité habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de vingt et un ans, soit pour satisfaire ses propres passions, commis un ou

plusieurs actes impudiques ou contre nature avec un mineur de son sexe âgé de moins de vingt et un ans. »

Cette loi crée une distinction explicite, on peut même dire une discrimination, entre rapports homosexuels et hétérosexuels s'agissant de l'âge à partir duquel un mineur civil peut entretenir une relation sexuelle avec un adulte, sans que cet adulte commette une infraction pénalement réprimée (21 ans pour les rapports homosexuels et 13 ans pour les rapports hétérosexuels puis 15 ans par l'ordonnance du 2 juillet 1945¹³⁰). À la Libération, cet alinéa n'est pas abrogé comme ce fut le cas pour un grand nombre de lois pétainistes. À peine modifié, ce paragraphe a été seulement déplacé à l'alinéa 3 de l'article 331 du Code pénal par l'ordonnance du 8 février 1945^{129,131}. Cette nouvelle loi punissait « ... d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 60 francs à 15 000 francs quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe mineur de vingt et un ans. »

En 1974, l'âge de majorité sexuelle pour les rapports homosexuels est abaissé à 18 ans¹⁷⁷. Avec cette modification, l'alinéa 3¹³¹ de l'article 331 est resté dans le Code pénal jusqu'au 4 août 1982, date où fut inscrite la loi Raymond Forni, rapportée par Gisèle Halimi et soutenue par Robert Badinter, votée le 27 juillet 1982^{132,178}.

Il n'y a eu que deux lois à faire une mention explicite à l'homosexualité en France depuis la Révolution. Il y a eu donc l'article 331 décrit ci-dessus, mais aussi l'ordonnance du 25 novembre 1960¹⁷⁹ (créant l'alinéa 2 de l'article 330 du Code pénal), prise à la suite de l'amendement Mirguet, qui a doublé la peine minimum pour outrage public à la pudeur quand il s'agissait de rapports homosexuels (cette disposition a été supprimée en 1980¹⁸⁰ sur proposition du gouvernement Raymond Barre, présentée¹⁸¹ par Monique Pelletier, secrétaire d'État, reprenant la proposition de loi no 261 du 8 février 1978 d'Henri Caillavet¹⁸²). L'article 331 a été cependant beaucoup plus important que l'article 330, non seulement par sa durée (40 ans pour l'article 331, 20 ans pour l'article 330), mais aussi par sa valeur symbolique (les débats écrits, les discours et les manifestations politiques autour de l'article 331 ont tous été beaucoup plus nombreux que ceux autour de l'article 330).

Le pacte civil de solidarité (pacs) instauré en 1999 reconnaît deux personnes du même sexe en tant que couple mais n'instaure aucun lien de filiation entre les deux partenaires et l'enfant de l'un ou l'autre.

La loi du 30 décembre 2004¹⁸³ instaure la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). « Seront pénalisées de façon quasi identiques les provocations à la haine ou à la discrimination, l'injure ou la diffamation, concernant le racisme, l'homophobie, le sexisme, et l'handiphobie... Les associations de plus de 5 ans d'existence déclarée pourront se porter partie civile aux côtés des victimes ». La loi du 30 décembre 2004 concernait les propos publics (dans les médias audiovisuels : presse, livres, télévision) ; mais les autres, l'agression verbale dans la rue ou sur le lieu de travail restaient peu punies. Par le décret du 25 mars 2005¹⁸⁴, ces types d'agressions non publiques font l'objet d'une contravention nettement plus sévère qu'une simple injure (concerne aussi les propos sexistes et handiphobes).

L'élection de François Hollande à la présidence de la République en 2012 a ouvert la voie au mariage homosexuel comme prévu dans son programme, son gouvernement ayant obtenu la majorité à l'Assemblée nationale¹⁸⁵. Après un débat animé dans les deux assemblées, la

loi « ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe » est adoptée le 23 avril 2013¹⁸⁶.

Homosexualité dans le monde vivant

L'existence de comportements homosexuels chez des espèces animales a été mentionnée par plusieurs auteurs antiques : Aristote (perdrix), Athénée (colombes, perdrix), Élien (cailles), Horapollon (perdrix), Pline l'Ancien (cailles, coqs, perdrix), Plutarque (coqs). Cependant, ces récits furent contestés par les auteurs et textes suivants : Platon (*Lois*), Ovide, pseudo-Phocylide, Plutarque, Lucien, Longus, Jean Chrysostome, Caelius Aurelianus, Agathias (vie siècle), Justinien, Vincent de Beauvais...

Les scientifiques modernes ont de fait observé des comportements homoérotiques occasionnels chez un certain nombre d'espèces¹⁸⁷ : abeilles, bonobos, castors, chauve-souris, chèvres, chiens, chimpanzés et certains autres singes, hannetons, lions, lucioles, pigeons, poulains, poules, tourterelles et vaches.

En 2005, Bruce Bagemihl répertorie plus de 450 espèces chez lesquelles ont été observées des pratiques homoérotiques¹⁸⁸. Pour le professeur Thierry Lodé, de l'université de Rennes 1¹⁸⁹, « toutes les conduites sexuelles existent dans la nature » bien que les comportements exclusifs restent plutôt rares, l'évolution privilégiant toujours la reproduction.

Une étude récente [Quand ?], faite à l'université de Lausanne en Suisse sur des mouches génétiquement modifiées « en réduisant le taux de glutamate à l'extérieur des neurones qui déterminent le comportement sexuel », a démontré que cette carence entraînait une désinhibition des orientations sexuelles et que celles-ci étaient réversibles. Toutefois, selon le responsable de cette étude, le Dr Yael Grosjean, « l'homosexualité n'est pas fixée »¹⁹⁰.

Toutefois, de nombreux chercheurs^{191,192,193} pensent que le qualificatif d'« homosexualité » ne peut pas être appliqué au règne animal car bien que le comportement homoérotique occasionnel soit présent chez certains, l'homosexualité au sens humain contemporain d'« attirance sexuelle exclusivement dirigée vers des partenaires de même sexe au détriment de la reproduction sexuée » n'est presque jamais observée, et ne constitue en aucun cas un acte « conscient ».

Ainsi, pour Thierry Hoquet¹⁹⁴, « Si l'espèce humaine doit être, à de nombreux égards et peut-être même de part en part, considérée comme une espèce biologique, on peut néanmoins s'interroger sur l'unité des catégories humaines de « viol », de « harem », de « monogamie », ou d'« homosexualité » quand elles sont appliquées indifféremment à tous les animaux ». Cette idée rejoint celle de Ruth Bleier selon laquelle un tel abus de langage relève d'un « ethnocentrisme qui engendre des présupposés non examinés, des questions biaisées, un usage sélectif des modèles animaux, un anthropomorphisme des concepts et du langage (machisme des insectes, prostitution chez les grands singes ou les oiseaux, homosexualité des vers de terre), ainsi que des distorsions et des représentations fautives dans l'usage des données »¹⁹⁵.

Homo sapiens

Homosexualité et neurosciences

En étudiant davantage le cerveau humain, des scientifiques ont découvert des différences dans certaines régions cérébrales entre les hommes hétérosexuels et homosexuels. En 1990,

le médecin et neurobiologiste hollandais Dick Swaab et le neuroscientifique Michel A. Hofman ont constaté que chez les hommes homosexuels, le volume du noyau suprachiasmatique de l'hypothalamus est presque le double de ce qu'il est chez les hétérosexuels. En 1995, ils ont aussi publié les résultats d'une expérience où l'on injectait une substance capable de bloquer l'action de la testostérone à des rats, avant ou après leur naissance. Une fois devenus adultes, ces rats avaient un noyau suprachiasmatique plus gros et un comportement bisexuel. En 1991, une pseudo étude du neuroscientifique Simon LeVay avait montré que le troisième noyau interstitiel de l'hypothalamus antérieur (NIHA-3) est au moins deux fois plus gros chez les hommes hétérosexuels que chez les femmes et les hommes homosexuels. Cette étude a été réalisé sur un échantillon très faible et sans aucune représentativité. Il avait obtenu des cerveaux de 41 patients hospitalisés décédés. Les sujets ont été classés en trois groupes. Le premier groupe était composé de 19 hommes gays qui étaient morts de maladies liées au sida. Le second groupe comprenait 16 hommes dont l'orientation sexuelle était inconnue, mais présumés hétérosexuels. Cette étude a été invalidée.[réf. nécessaire]

Certaines recherches laissent à penser que durant le développement, de faibles taux d'androgènes circulants pourraient « féminiser » le cerveau de certains garçons qui deviendraient homosexuels, tandis que des taux élevés d'androgènes pourraient « masculiniser » le cerveau des filles qui deviendraient homosexuelles¹⁹⁶. Ces recherches ont été invalidées. D'autres études en revanche montrent exactement le contraire avec des taux de testostérone plus élevés chez les homosexuels.

Dans les années 2000, les recherches en neurosciences ont montré que les êtres humains stimulent leurs zones érogènes car cela procure des récompenses / renforcements dans le cerveau¹⁹⁷. Ces récompenses, en particulier l'orgasme, sont perçues au niveau de la conscience comme des sensations de plaisirs érotiques et de jouissances. En simplifiant, l'être humain recherche les activités sexuelles car elles procurent des plaisirs érotiques intenses.

Chez l'être humain (et certains autres animaux comme le chimpanzé, le bonobo, l'orang-outan et le dauphin), le comportement sexuel n'est plus seulement un comportement de reproduction, mais devient un comportement érotique¹⁹⁸. Au cours de l'évolution, l'importance et l'influence des hormones¹⁹⁹ et des phéromones^{200,201} sur le comportement sexuel a diminué. Or, chez les mammifères les plus simples, ce sont les phéromones qui sont à l'origine de l'hétérosexualité²⁰². Au contraire, l'importance des récompenses est devenue majeure¹⁹⁷. Chez l'être humain, le but du comportement sexuel n'est plus le coït vaginal mais la recherche des plaisirs érotiques, procurés par la stimulation du corps et des zones érogènes, *peu importe le sexe du partenaire*²⁰³.

Il faut être prudent en ce qui concerne l'aspect biologique : d'abord, en raison de la nature polémique de ce sujet de recherche, en particulier dans les pays anglo-saxons, la validité des études n'est pas garantie²⁰⁴ ; ensuite, les expériences sur des jumeaux doivent être interprétées avec précaution, car il est difficile d'extrapoler une relation directe du niveau génétique au niveau comportemental. Néanmoins, ces études suggèrent une influence au niveau des gènes : si un jumeau est homosexuel, son jumeau monozygote aurait environ 52 % de possibilité de l'être aussi et les jumeaux dizygotesauroient une proportion de 22 % de l'être tous les deux²⁰⁵, même s'il est difficile de démêler l'effet génétique du simple effet culturel, les deux enfants étant généralement élevés ensemble.

Enfin, les expériences récentes suggérant l'existence d'une orientation sexuelle biologique, mise en évidence chez des homosexuels des deux sexes et dont l'origine serait due aux caractéristiques anatomiques et fonctionnelles de l'aire préoptique médiane^{206,207,208} ne permettent pas actuellement de savoir si ces caractéristiques fonctionnelles sont innées ou acquises²⁰⁹. De nombreuses études publiées entre 1990 et 2010 accréditent néanmoins l'idée d'une orientation sexuelle déterminée définitivement au stade prénatal (entre la fécondation et la naissance) en raison notamment de facteurs hormonaux²¹⁰.

Une autre piste d'abord évoquée en 1981 puis reprise en 2004 indique que, dans certains cas, la préférence pour l'homosexualité proviendrait de circonstances particulières, par exemple d'expériences très positives (récompenses / renforcements) que les personnes auraient vécues avec des partenaires du même sexe^{211,212,213}. Cette approche est cependant remise en cause par des études publiées entre 2000 et 2010^{214,215}.

Ces études prennent comme présupposé qu'un individu homosexuel naît avec des prédispositions à l'homosexualité, ce qui peut constituer un postulat déterministe et essentialiste lorsqu'il est fait abstraction des cas d'individus bisexuels ou dont l'orientation sexuelle change au cours de la vie[réf. nécessaire]. A contrario les opposants aux études sur l'origine biologique de l'homosexualité peuvent parfois défendre la thèse de l'origine purement sociale et donc acquise de l'homosexualité et tendent à négliger notamment le cas des homosexuels exclusifs et ne pouvant pas changer d'orientation sexuelle. Ces motivations sont souvent basées sur les théories psychanalytiques (freudisme, lacanisme), sans élément de preuve quant à la thèse de l'acquis²¹⁶.

Homosexualité et génétique

Des études basées sur des familles²¹⁷ et des jumeaux²¹⁸ ont suggéré que l'homosexualité masculine a une composante génétique, mais elles n'ont jamais pu préciser les gènes qui pourraient être impliqués (des études contradictoires ont conclu (ou non) que le chromosome Xq28 pourrait être en cause²¹⁹, mais cette hypothèse n'a pas été confirmée par la grande étude de 2019 d'Andrea Ganna & al. (voir plus bas).

On s'est aussi demandé si des facteurs d'influences génétiques (gènes ou combinaison de gènes) pouvant potentiellement expliquer certains aspects sexuels de la personnalité (attirance, identité, hétérosexualité ou bisexualité ou homosexualité) et s'ils étaient différents selon qu'on soit femme ou homme ? Une hypothèse est que des gènes codant les hormones sexuelles joueraient un rôle majeur^{220,221,222}, mais peu de preuves génétiques ou biologiques directes ont été trouvées²²³.

Puis les progrès croisés de la génomique et du Big data ont permis de traiter d'énormes ensembles de données provenant de centaines de milliers de personnes, rendant les études bien plus « *puissantes* ». La plus ample des études jamais conduite en matière d'orientation sexuelle (pangénomique et ayant porté sur environ 500 000 personnes vivant aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suède) a été publiée en 2019 par Ganna & al., affinant des résultats déjà présentés en 2018. Elle confirme qu'il n'existe pas de gène de l'homosexualité (masculine ou féminine) ni de l'hétérosexualité ni pour l'Androphilie et gynophilie ; et que même tous les marqueurs génétiques connus, pris dans leur ensemble, ne prédisent pas qu'un individu sera homosexuel, bisexuel ou hétérosexuel²²³.

Selon les données scientifiques disponibles les marqueurs génétiques ne peuvent donc pas être utilisés pour prédire le comportement sexuel. Au contraire comme pour nos autres comportements complexes, la génétique influe sur le comportement sexuel mais en étant très « polygénique » : 25 % environ de nos comportements sexuels en dépendraient, mais via les interactions de centaines à milliers de gènes et loci, ayant chacun de petits effets, le comportement sexuel étant par ailleurs aussi très influencé par l'histoire de chacun, sa culture et les interactions sociales²²³.

Un biais a été noté pour cette étude²²⁴ : En réalité, si une personne a déjà eu une relation sexuelle consentie avec une personne du même sexe, ce peut être par curiosité, ce qui pourrait refléter une ouverture à de nouvelles expériences plutôt qu'une orientation sexuelle. Au lieu de demander aux personnes interrogées « Avez-vous déjà eu des rapports sexuels avec une personne du même sexe ? » (question ne permettant pas de distinguer les homosexuels des bisexuels ou d'une personne ayant voulu tester ce type de relation), il aurait été utile de leur demander quelle était selon eux leur orientation sexuelle (ex. : par quel sexe vous sentez vous le plus attiré(e) ?)²²⁴. Selon William Rice (biologistes de l'évolution à l'Université de Californie), cette étude présente aussi l'intérêt de montrer qu'« une grande partie de la population " n'est pas exclusivement hétérosexuelle »²²⁴.

Notes et références

- ↑ (en + fr) Cambridge University Press, « homosexuality / homosexualité » [archive], sur *le dictionnaire de Cambridge* [archive](consulté le 13 novembre 2019).
- ↑ CNRTL, « homosexualité » [archive] (consulté le 18 mai 2018).
- ↑ Éditions Larousse, « homosexualité » [archive], sur *Le dictionnaire Larousse* (consulté le 13 novembre 2019).
- ↑ (en) « homosexuality » [archive], sur *le dictionnaire Lexico*, Oxford University Press (consulté le 13 novembre 2019).
- ↑ David Sonenschein, « L'homosexualité comme objet de recherche anthropologique [1966] », *Genre, sexualité & société*, 13 avril 2011(ISSN 2104-3736, DOI 10.4000/gss.1810, lire en ligne [archive], consulté le 9 juin 2016).
- ↑ (en) Calvin Reid, « Gay Lib for the Animals: A New Look At Homosexuality in Nature », *Publishers Weekly*, vol. 245, no 5, 1er février 1999.
- ↑ *Avis sur l'identité de genre et sur le changement de la mention de sexe à l'état civil*, Légifrance (lire en ligne [archive]).
- ↑ « Identité sexuelle » [archive], sur *larousse.fr*, Éditions Larousse.
- ↑ James M. Cantor, « Is Homosexuality a Paraphilia? The Evidence For and Against », *Archives of Sexual Behavior*, no 41, 1er février 2012, p. 237–247 (PMID 22282324, PMCID PMC3310132, DOI 10.1007/s10508-012-9900-3, lire en ligne [archive]).
- ↑ Revenir plus haut en : a et b (en) Meg Barker, Christina Richards, Rebecca Jones, Helen Bowes-Catton, Tracey Plowman, Jen Yockney et Marcus Morgan, *The Bisexuality report : Bisexual inclusion in the LGBT equality and diversity*, Centre for Citizenship, Identities and Governance and Faculty of Health and Social Care (lire en ligne [archive]).

11. ↑ Michael S. Boroughs, C. Andres Bedoya, Conall O'Cleirigh et Steven A. Safren, « Toward Defining, Measuring, and Evaluating LGBT Cultural Competence for Psychologists », *Clinical psychology : a publication of the Division of Clinical Psychology of the American Psychological Association*, no 22, 1er juin 2015, p. 151–171 (PMID 26279609, PMCID PMC4532395, DOI 10.1111/cpsp.12098, lire en ligne [archive]).
12. ↑ Antoine Boyet, « Homosexualité : des dizaines de pays prônent encore la prison à vie ou la peine de mort », *Ijsberg Magazine*, 15 septembre 2014.
13. ↑ « *Clinically, I define the homosexual as one who is motivated in adult life by a preferential erotic attraction to members of the same sex and who usually, but not necessarily, engages in overt sexual relations with members of that sex.* »
(en) Barbara Wilkins, « Dr. Judd Marmor: Straight Talk on Homosexuals », *People*, vol. 2, no 2, 8 juillet 1974 (lire en ligne [archive]).
14. ↑ « Pédophilie : du crime au tabou - Causeur » [archive], sur *causeur.fr*(consulté le 20 juin 2016).
15. ↑ Marina Castañeda, *Comprendre l'homosexualité*, Paris, Robert Laffont, coll. « Pocket », 1999, chap. 11002 (« L'homophobie intériorisée »), De nombreuses études montreraient que [la pédophilie] implique le plus souvent des hommes qui abusent sexuellement de filles, et beaucoup moins de garçons (p. 166).
16. ↑ « La notion d'homosexualité est une notion qui date du xixe siècle, et est donc très tardive », Michel Foucault, *entretien avec Jean Le Bitoux en 1978*, dans Jean Le Bitoux, *Entretiens sur la question gay*, Béziers, H&O éditions, 2005, p. 46.
17. ↑ Revenir plus haut en : a et b Eric Bordas, « Comment en parlait-on ? », *Romantisme*, vol. 159, 2013, p. 3-17 (ISSN 0048-8593).
18. ↑ Sous l'influence de Michel Foucault, *Histoire de la sexualité 1, la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, des historiens comme Jeffrey Weeks, *Coming Out: Homosexual Politics in Britain from the Nineteenth Century to the Present*, Londres, Quartet Books, 1977, ou David Halperin, *Cent ans d'homosexualité*, EPEL, 2000. Voir aussi Edward Stein (dir.), *Forms of Desire, Sexual Orientation and the Social Constructionist Controversy*, New York, Routledge, 1992.
19. ↑ (en) JOHN BOSWELL, « Revolutions, Universals and Sexual Categories », *Salmagundi*, 1982, p. 89–113 (lire en ligne [archive] [PDF], consulté le 1er février 2016).
20. ↑ (en) Rictor Norton, *Myth of the Modern Homosexual : Queer History and the Search for Cultural Unity*, Cassell, 1998 (ISBN 978-0-304-33892-4).
21. ↑ (en) « It's far more common to be someone who is a little bit attracted to the same sex than someone who is exclusively attracted to the same sex », in *Exploring the Umbrella: Bisexuality and Fluidity*, *The Advocate*, 11 février 2014 (lire en ligne [archive]).
22. ↑ Revenir plus haut en : a et b Antoine Messiah et Emmanuelle Mouret-Fourme, « Homosexualité, bisexualité : Éléments de socio-biographie

sexuelle », *Population*, vol. 48, 1993, p. 1357 (DOI 10.2307/1534181, lire en ligne [archive], consulté le 20 janvier 2016).

23. ↑ (en) Kamasutra : Bisexuality [archive].
24. ↑ Caroline Desombre, Astrid Mignon, Anne Gehin et Annick Durand-Delvigne, « Perception de la désirabilité et de l'utilité sociales de l'homosexualité et de l'hétérosexualité au collège », *Éducation et socialisation* [En ligne], 44 | 2017, mis en ligne le 03 juin 2017, consulté le 10 janvier 2020. En ligne [archive] ; DOI : 10.4000/edso.2171
25. ↑ Billy JO, Tanfer K, Grady WR, Klepinger DH (1993). "The sexual behavior of men in the United States". *Family Planning Perspectives*. 25 (2): 52–60.
26. ↑ Binson, Diane; Michaels, Stuart; Stall, Ron; Coates, Thomas J.; Gagnon, John H.; Catania, Joseph A. (1995). "Prevalence and Social Distribution of Men Who Have Sex with Men: United States and Its Urban Centers". *The Journal of Sex Research*. 32 (3): 245–54.
27. ↑ McConaghy, N; Hadzi-Pavlovic, D; Stevens, C; Manicavasagar, V; Keller, M; MacGregor, S; Wright, M; Bailey, J; et al. (2006), "Fraternal Birth Order and Ratio of Heterosexual/Homosexual Feelings in Women and Men", *Journal of Homosexuality*, 51 (4): 161–174,.
28. ↑ (en) « Alfred Kinsey's 1948 and 1953 Studies » [archive], *Institut Kinsey*.
29. ↑ Voir sur *cdc.gov*. [archive]
30. ↑ Drew Westen, Catherine Garitte, *Psychologie : Pensée, cerveau et culture*, p. 553.
31. ↑ « La fierté gaie... en chiffres » [archive], sur *Statistique Canada*.
32. ↑ (en) Office for National Statistics, *Measuring Sexual Identity : Evaluation Report, 2010*, 23 septembre 2010.
33. ↑ Revenir plus haut en : a et b Blandine Grosjean, « 1 %, 4 %, 10 % d'homosexuels en France... qui dit mieux ? », *Rue89*, 17 octobre 2010 (lire en ligne [archive]).
34. ↑ Revenir plus haut en : a et b « Le profil de la population gay et lesbienne en 2011 » [archive], sur *Ifop.com*, 25 juin 2011 (consulté le 6 mars 2016).
35. ↑ Revenir plus haut en : a et b Page 37 de l'enquête « Génération Youporn : mythe ou réalité ». [archive]
36. ↑ [PDF] « Les Français, le sexe et la politique » [archive], *Marianne*, 2014.
37. ↑ Revenir plus haut en : a et b [PDF] « Paris, ville lumière, ville de débauche ? » [archive], IFOP, 2015.
38. ↑ Revenir plus haut en : a b et c (en) « Executive Summary – Sexuality and Gender » [archive], sur *The New Atlantis* (consulté le 22 janvier 2019).
39. ↑ « Le Portugal autorise le mariage des gays et des lesbiennes » [archive], sur *tetu.com*.
40. ↑ « C'est voté, l'Argentine autorise le mariage et l'adoption pour les couples homos » [archive], sur *tetu.com*.
41. ↑ « États-Unis : les députés du New Jersey votent en faveur du mariage pour tous » [archive], sur *tetu.com*.
42. ↑ « Propos homophobes : Brigittes Bareges s'explique, les réactions affluent » [archive], sur *tetu.com*.

43. ↑ « Pour Vanneste, la distinction entre pédophilie et homosexualité est hypocrite » [archive], sur *tetu.com*.
44. ↑ « Pour le pape, le mariage gay menace l'humanité » [archive], sur *europe1.fr*, 9 janvier 2012.
45. ↑ Sondage pour Métro le 28 janvier 2008 Article sur GayClic [archive].
46. ↑ « Homosexualité et évolution » [archive], sur *sur-la-toile.com*.
47. ↑ « L'Enquête Presse Gay 2004 de l'Institut de Veille Sanitaire » [archive][PDF], 2004 (en France) révèle que 34 % des homosexuels interrogés n'ont pas parlé de leur homosexualité à leur père, que 10 % environ des parents des homosexuels interrogés rejettent l'homosexualité de leur fils. Cette enquête indique aussi que les homosexuels masculins auraient 5 fois plus de risques qu'un hétérosexuel de commettre une tentative de suicide, risques encore plus importants chez les plus jeunes (voir pages 59 et 64).
48. ↑ Jean-Marie Guénois, « « Lobby gay », Vatican, place de la femme dans l'Église : ce que dit le pape François » [archive], sur *Le Figaro*, 29 juillet 2013.
49. ↑ « *I cannot think of how a man in his senses would be having a sexual relationship with another man. Even in the world of animals, dogs, cows, lions, we don't hear of such things.* » [1] [archive].
50. ↑ « Dalaï Lama : non à la mode bouddhiste » [archive], Tibet.info, 31 décembre 2000 (consulté le 26 octobre 2007).
51. ↑ « Homosexualité et Religions - Buddhachannel : le portail du bouddhisme, de la santé et du bien-être dans le monde » [archive], sur *buddchannel.tv*.
52. ↑ Revenir plus haut en : a et b « Marketing gay : la fin d'un mirage ? » [archive], sur *strategies.fr*, 26 février 2004 (consulté le 7 mars 2012).
53. ↑ Revenir plus haut en : a et b « L'homosexuel : caricature facile pour publicitaire peu inspiré » [archive], sur *e-marketing.fr*, 1er novembre 2008 (consulté le 7 mars 2012).
54. ↑ (en) « Sexual orientation laws in the world - Overview » [archive], sur *ilga.org*, juin 2016 (consulté le 2 mai 2017).
55. ↑ *Homosexualité et suicide*, d'Éric Verdier et Jean-Marie Firdion, H&O éditions, Paris, 2003.
56. ↑ Éric Verdier et Jean-Marie Firdion, *Homosexualité et suicide*, Paris, H&O éditions, 2003.
57. ↑ Revenir plus haut en : a et b « Suicide : Symptômes - Causes - Diagnostics - Traitements - Dictionnaire Santé - Encyclopédie médicale - Description pathologie » [archive], sur *informationhospitaliere.com* (consulté le 16 janvier 2020).
58. ↑ (en) John Money, « The Concept of gender identity disorder in childhood and adolescence after 39 years », *Journal of Sex & Marital Therapy*, no 3, 1994, p. 163-177 (DOI 10.1080/00926239408403428), cité dans Jacques Balthazart, *Biologie de l'homosexualité : On naît homosexuel, on ne choisit pas de l'être*, Wavre B, Mardaga, 2010, 299 p. (ISBN 978-2-8047-0037-9, lire en ligne [archive]).

59. ↑ Anne Chemin, « Mobilisation mondiale contre la pénalisation de l'homosexualité » [archive], sur *Le Monde*, 16 mai 2009 (consulté le 5 juin 2009).
60. ↑ (en) Daniel Ottosson, *State-sponsored Homophobia, International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA)*, mai 2008 (lire en ligne [archive] [PDF]), p. 33.
61. ↑ Marie Marvier, « Le sultan veut son souterrain » [archive], sur *France-Soir*, 27 avril 2011.
62. ↑ Gilles Fumey, « Le sexe contre la mondialisation » [archive], *geographica.net*, 13 janvier 2013.
63. ↑ « L'Allemagne réhabilite les homosexuels condamnés après guerre », *AFP*, 22 juin 2017 (lire en ligne [archive]).
64. ↑ « En Allemagne, vers la réhabilitation des homosexuels condamnés », *Libération.fr*, 22 mars 2017 (lire en ligne [archive]).
65. ↑ (en) Sandhya Rajendra Shukla, Sandhya Shukla, Heidi Tinsman, *Imagining our Americas : toward a transnational frame*, Duke University Press, 2007, 413 p. (ISBN 978-0-8223-3961-8 et 0-8223-3961-7, lire en ligne [archive]), p. 264.
66. ↑ Françoise Moulin-Civil, Sylvie Bouffartigue, Jean Lamore, Lydie Royer, *Cuba 1959-2006 : Révolution dans la culture, Culture dans la Révolution*, L'Harmattan, 2008, 280 p. (ISBN 978-2-296-06770-7 et 2-296-06770-0, lire en ligne [archive]), p. 187.
67. ↑ Interview de Mariela Castro par le journal argentin *Clarín* [archive], novembre 2007.
68. ↑ Revenir plus haut en : a et b (en) Julie Marie Bunck, *Fidel Castro and the quest for a revolutionary culture in Cuba*, Penn State Press, 1994, 237 p. (ISBN 0-271-01087-8, lire en ligne [archive]), p. 135.
69. ↑ Jon Hillson, « La politique sexuelle de Reinaldo Arenas » [archive][PDF], sur *vdedaj.club.fr*, 2001.
70. ↑ Jean-Michel Caroit, « Ressuscité », Fidel Castro fait son mea culpa sur la persécution des homosexuels », *Le Monde*, no 20407, 3 septembre 2010, p. 7.
71. ↑ « Cuba : le Parlement adopte le projet de nouvelle Constitution - France 24 » [archive], sur *France 24* (consulté le 23 juillet 2018).
72. ↑ Revenir plus haut en : a et b Simone Garnet & Grégoire Varlex, « Grand débat... à la cubaine » [archive], sur *Le Monde diplomatique*, 1er juin 2019 (consulté le 4 juin 2019).
73. ↑ « Homophobie dans l'entreprise » [archive] [PDF], sur *halde.fr*, mars 2008.
74. ↑ Sondage de l'Institut CSA no 0900383, Perception des discriminations au travail : regard croisé salariés du privé et agents de la fonction publique, réalisé en mars 2009.
75. ↑ Revenir plus haut en : a et b Thierry Laurent [archive] & Ferhat Mihoubi, « Moins égaux que les autres ? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France [archive] », 2010.
76. ↑ Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi, « Orientation sexuelle et écart de salaire sur le marché du travail français : une identification

- indirecte », *Économie et statistique*, nos 464-465-466, 2013, p. 97-134 (lire en ligne [archive], consulté le 16 mars 2015).
77. ↑ « En Inde, la justice maintient une loi vieille de 153 ans pénalisant l'homosexualité » [archive], sur *lemonde.fr*, 11 décembre 2013 (consulté le 15 juin 2015).
 78. ↑ (en) « Islamic Penal Code of Iran » [archive], sur *Iran Human Rights Documentation Center*, 28 novembre 1991 (consulté le 27 octobre 2007), p. 5-6.
 79. ↑ (en) « Ministry grants citizenship to gay spouse of immigrant - Anglo File » [archive], sur *Haaretz.com*, 2 septembre 2011 (consulté le 29 décembre 2015).
 80. ↑ (en) Sarah Schulman, « Opinion | 'Pinkwashing' and Israel's Use of Gays as a Messaging Tool », *The New York Times*, 22 novembre 2011 (ISSN 0362-4331, lire en ligne [archive], consulté le 21 novembre 2017).
 81. ↑ Jean Stern, interviewé par Mathias Chaillot, « Comment Israël a utilisé le "pink washing" pour attirer les gays et changer son image » [archive], *neonmag.fr*, 26 octobre 2017.
 82. ↑ Stephen Smith, *La Ruée vers l'Europe : la jeune Afrique en route pour le vieux continent*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2019, 253 p. (ISBN 978-2-290-20746-8), p. 202.
 83. ↑ « Nigeria : les patrons d'un club homo jugés », *Libération*, 15 janvier 2014 (lire en ligne [archive]).
 84. ↑ AFP, « Le président nigérian promulgue une loi condamnant l'homosexualité », *Libération*, 13 janvier 2014 (lire en ligne [archive]).
 85. ↑ Elh Saidou Nourou Dia, « SÉNÉGAL • Il faut dépénaliser l'homosexualité ! », *Wal Fadjri*, paru dans *Courrier international* du 12-02-2008, [lire en ligne [archive]].
 86. ↑ Ansermet, C., Ben Hounet, Y., Gaberel, P. E., Modak, M. (2014). Le « parent non statutaire » face aux cadres institutionnels suisses : entre espoirs et angoisses. In J. Courduries & A. Fine (Dir.), *Homosexualité et parenté* (p. 189-203). Paris: Armand Colin.
 87. ↑ « Article » [archive], sur *a2mediagroup.com*.
 88. ↑ « More Light Montreal: International Conference on LGBT Human Rights, and the First World Outgames » [archive], sur *More Light Presbyterians*.
 89. ↑ *Gay Warriors*, by Burg, B. R., et al.; New York: New York University Press, 2002 (ISBN 0-8147-9886-1).
 90. ↑ Xénophon 2014, p. 118.
 91. ↑ Élien, *Histoires variées* [lire en ligne [archive]], XII, 7.
 92. ↑ Revenir plus haut en : a b c et d Christian-Georges Schwentzel, « Le christianisme a-t-il un problème avec l'homosexualité ? » [archive], sur *The Conversation*, 28 août 2018.
 93. ↑ Revenir plus haut en : a et b Jean Verdon, « Au Moyen Age, être homosexuel n'est pas tabou » [archive], sur *culture-et-debats.over-blog.com*.
 94. ↑ Revenir plus haut en : a b c d et e Damien Boquet, « Sentiment amoureux et homosexualité au xiie siècle : entre dilemme et malédiction », *Vivre dans*

la différence hier et aujourd'hui , actes du colloque de Nîmes 24-25 novembre 2006, 2007, p. 37-50 (lire en ligne [archive]).

95. ↑ Jean Flori, *Richard Cœur de Lion : le roi chevalier*, Paris, Payot, coll. « Biographies », 1999, 598 p. (ISBN 2-228-89272-6, lire en ligne [archive]).
96. ↑ (en) William Burgwinkle, *Sodomy, Masculinity and Law in Medieval Literature : France and England, 1050-1230*, Cambridge University Press, 2004 (ISBN 978-0-511-21143-0), p. 76-85.
97. ↑ Revenir plus haut en : a b et c « Les homosexuels au Moyen-Âge » [archive], sur *thucydide.over-blog.net*.
98. ↑ Lois édictées le 26 octobre 1260 à Orléans. Source : Patrick Garaud, *Contribution à l'analyse de l'homosexualité à l'île de la Réunion : Thèse de doctorat en sociologie*, Université de la Réunion, 2004, 232 p. (lire en ligne [archive]).
99. ↑ article « Bougre, esse, subst. », *Trésor de la langue française*.
100. ↑ Revenir plus haut en : a et b Philippe Contamine, « Pouvoir et vie de cour dans la France du xve siècle : les mignons », in *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Volume 138, Numéro 2, 1994, p. 541-554, [lire en ligne [archive]].
101. ↑ Revenir plus haut en : a b c et d Didier Godard, « L'homosexualité à la cour de France » [archive], sur *http://suite101.fr [archive]*, 7 octobre 2007.
102. ↑ Revenir plus haut en : a b c d e f g h i et j Bernard Hasquenoph, « A Versailles, le frère très gay de Louis XIV » [archive], sur *LouvrePourTous.fr*, 6 janvier 2009.
103. ↑ Robert Aldrich, Garry Wotherspoon, *Who's who in gay and lesbian history: from antiquity to World War II*, Routledge, 2003, 528 pages, [lire en ligne [archive]], p. 61.
104. ↑ Revenir plus haut en : a et b « Monsieur » [archive], sur *courduroisoleil.chez.com*.
105. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Abbé François-Timoléon de Choisy, *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme [archive]*. Il en existe des éditions modernes, comme celle de la *Petite Bibliothèque Ombres* (1998).
106. ↑ Revenir plus haut en : a et b Michel Porret, « L'humanisme pénal de Cesare Beccaria » [archive], sur *LePoint.fr*, 20 février 2013.
107. ↑ « La face cachée de Voltaire » [archive], sur *LePoint.fr*, 2 août 2012.
108. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Ian Brossat, « Affaire Diot-Lenoir : briser le silence, 250 ans plus tard » [archive], sur *le site de L'Humanité*, 10 janvier 2014.
109. ↑ Anne-Marie Sohn, « Fabienne Giuliani, Les liaisons interdites. Histoire de l'inceste au xixe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, nos 62-4, 2015, p. 180-182 (lire en ligne [archive]).
110. ↑ Révenin 2005.
111. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Beachy 2014.
112. ↑ Tamagne 2006.
113. ↑ Isaure de Saint Pierre, *Bosie and Wilde*, éditions du Rocher, 2005.

114. ↑ Michel Larivière, « Gustave FLAUBERT : Il y a des jeunes gens de 18 ans magnifiques... » [archive], sur *GaysCélèbres*, 2010 (consulté le 14 novembre 2013).
115. ↑ *Courrier de Nouvelle-Calédonie* [archive], *Le Temps*, 17 juillet 1879, p. 2, 2e colonne.
116. ↑ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, Éditions Gallimard, 1976.
117. ↑ Par Douglas Porch, *The March to the Marne: The French Army 1871-1914*, éd. Cambridge University Press, 2003, p. 153, extraits en ligne [archive].
118. ↑ Florence Tamagne, *Mauvais Genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, EdLM, coll. « Les Reflets du Savoir », 2001.
119. ↑ Voir sur *qrd.org*. [archive]
120. ↑ Sébastien St-Onge, « Nazi et gai ? – Une perspective historique » [archive], sur *alterheros.com*, 19 octobre 2003.
121. ↑ Suliane Favennec, « Retour sur l'histoire oubliée des homosexuels sous l'Italie fasciste » [archive], sur *lepoint.fr*, 10 février 2010.
122. ↑ Régis Schlagdenhauffen, *Triangle rose : La persécution nazie des homosexuels et sa mémoire*, Autrement, 2011, 314 p.(ISBN 978-2-7467-2045-9, lire en ligne [archive]).
123. ↑ « La persécution des homosexuels sous le troisième Reich » [archive], sur *United States Holocaust Memorial Museum* (consulté le 17 juin 2010).
124. ↑ *Les homophiles dans les camps d'Hitler* de Bert Micha (B.M. *Die Runde*).
125. ↑ Lloyd Eden Keays, *La persécution de groupes minoritaires sous le régime nazi* [archive], Université Laval, 1996, p. 6, 15-16.
126. ↑ « Une soixantaine de Français déportés « vraisemblablement » pour homosexualité » [archive], sur *directmatin.fr*, 17 février 2012 (consulté le 14 décembre 2015).
127. ↑ BUISSON Patrick, « 1940-1945 Années érotiques » Tome I, Albin Michel, 2008, p. 281-282 : Il serait connu comme « la grande Marcelle ».
128. ↑ Revenir plus haut en : a et b « Loi Darlan », loi du 6 août 1942, no 744 [archive]].
129. ↑ Revenir plus haut en : a et b Ordonnance no 45-190 du 8 février 1945 [archive].
130. ↑ Revenir plus haut en : a et b Ordonnance no 45-1456 du 2 juillet 1945 [archive].
131. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Devenu alinéa 2 de l'article 331 par la loi no 80-1041 du 23 décembre 1980 [archive].
132. ↑ Revenir plus haut en : a et b Loi no 82-683 du 4 août 1982 [archive], qui abolit l'alinéa 2 de l'article 331 du Code pénal.
133. ↑ *Sexual Behavior in the Human Male*, p. 656.
134. ↑ (en) *more or less exclusively homosexual for at least three years between the ages of 16 and 55*
135. ↑ *Sexual Behavior in the Human Male*, p. 651.

136. ↑ *Sexual Behavior in the Human Female*, tableau 142, p. 499 et p. 474.
137. ↑ « Ils ont dit de Proust (ou de son oeuvre) » [archive], sur *proustien.over-blog.com*.
138. ↑ Claude Askolovitch, « Le crépuscule des hommes », *Vanity Fair* no 49, août 2017, p. 90-97.
139. ↑ Sigmund Freud, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Gallimard, 1905, 190 pages p..
140. ↑ Sigmund Freud, *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1979, 461-462 p..
141. ↑ *Sidonie Csillag : homosexuelle chez Freud, lesbienne dans le siècle*(trad. de l'allemand), Paris, Éd. EPEL, 2003, 400 p. (ISBN 2-908855-76-3 et 9782908855760, OCLC 469593135, lire en ligne [archive]).
142. ↑ « Wikiwix's cache », sur *archive.wikiwix.com* (consulté le 25 novembre 2018).
143. ↑ Beltrami É.; Couture, N. & Boulet, R., « Chapitre 23, Homosexualités », *In Psychiatrie clinique, approche bio-psycho-sociale*, 1988, p. 654-678 (ISBN 2-89105-294-3).
144. ↑ Malick Briki, *Psychiatrie et homosexualité : lectures médicales et juridiques de l'homosexualité dans les sociétés occidentales de 1850 à nos jours*, Besançon, Presses Universitaire de Franche-Comté, 2009, 232 p.(ISBN 978-2-84867-251-9, lire en ligne [archive]).
145. ↑ (en) « Position Statement on Homosexuality and Civil Rights » [archive](consulté le 4 janvier 2017).
146. ↑ « Mettre fin à la discrimination contre les hommes et les femmes homosexuels » [archive], sur *OMS*, 17 mai 2011.
147. ↑ Pierre Hurteau, *Homosexualités masculines et religions du monde*, L'Harmattan, 2010.
148. ↑ (en) APA, « Report of the American Psychological Association Task Force on Appropriate Therapeutic Responses to Sexual Orientation », *American Psychological Association*, 2009, p. 130 (lire en ligne [archive]).
149. ↑ « La plupart des psychologues contre... » [archive], sur *heterhomo.org*.
150. ↑ « Aucune thérapie ne « soigne » l'homosexualité » [archive], sur *charlatans.info*, 10 août 2009 (consulté le 21 novembre 2015).
151. ↑ Jacques Balthazart, *Biologie de l'homosexualité : on naît homosexuel, on ne choisit pas de l'être*, Wavre, Editions Mardaga, 2010, 299 p.(ISBN 978-2-8047-0037-9 et 2804700372, lire en ligne [archive]).
152. ↑ (en) Peter Hegarty et Danny Wedding, « Can Biology Make You Gay (Friendly)? », *PsycCRITIQUES*, Portico, vol. 57, no 38, 2012 (ISSN 1554-0138, DOI 10.1037/a0030073, lire en ligne [archive]).
153. ↑ (en) Olivier Lemeire et Andreas De Block, « Philosophy and the Biology of Male Homosexuality », *Philosophy Compass*, Wiley, vol. 10, no 7, juillet 2015, p. 479-488 (ISSN 1747-9991, DOI 10.1111/phc3.12233, lire en ligne [archive]).

154. ↑ « Persona Humana - Déclaration sur certaines questions d'éthique sexuelle » [archive], sur *vatican.va*, 29 décembre 1975 (consulté le 9 décembre 2015).
155. ↑ « Lettre aux évêques de l'église catholique sur la pastorale à l'égard des personnes homosexuelles » [archive], sur *vatican.va*, 1er octobre 1986(consulté le 22 décembre 2015).
156. ↑ Revenir plus haut en : a et b Eric Favereau, « Sida: quand les gays se voilaient la face - Un livre revient sur la lente prise de conscience des débuts de l'épidémie » [archive], sur *liberation.fr*, 2 avril 1996.
157. ↑ en décembre 1990 pour cette dernière [archive].
158. ↑ « Des ultra-nationalistes menacent la gay-pride » (version du 27 août 2007 sur l'*Internet Archive*), sur *Le Nouvel Obs*.
159. ↑ Résolution A5-0223/2001, alinéas 84-85 [archive].
160. ↑ Rapport A5-0451/2002, alinéas 102-103 « Discrimination » [archive].
161. ↑ Résolution A5-0281/2003, alinéas 74-77 [archive].
162. ↑ LPart dans le Code civil suisse [archive].
163. ↑ Article sur GayClic [archive].
164. ↑ « Des centaines de mariages homosexuels célébrés dans l'Etat de Washington », *Le Monde.fr*, 10 décembre 2012 (ISSN 1950-6244, lire en ligne [archive], consulté le 22 avril 2016).
165. ↑ [PDF] Rapport 2009 Homophobie et discriminations, partie II [archive].
166. ↑ Lutte contre la discrimination au travail [archive].
167. ↑ Article 222-18 du Code pénal français [archive].
168. ↑ Article 221-4 du Code pénal français [archive].
169. ↑ Article 225-1 [archive] à 225-4 du Code pénal français [archive].
170. ↑ Défenseur des droits, « Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité » [archive], sur *Défenseur des Droits*, 21 mai 2015 (consulté le 13 novembre 2019).
171. ↑ Véronique Soule, « L'omertà sur l'homophobie à l'école est toujours présente » [archive], *Libération* (consulté le 20 avril 2009).
172. ↑ Sun Zhongxin, James Farrer et Kyung-hee Choi, « L'identité des hommes aux pratiques homosexuelles à Shanghai », *Perspectives chinoises*, no 93, 2006, en ligne [archive].
173. ↑ « En 1750, quand l'homosexualité vous menait au bûcher » [archive], sur *francetvinfo.fr*, 17 avril 2013.
174. ↑ Le rapporteur de la loi, Louis-Michel Lapeletier de Saint-Fargeau, affirma que le Code pénal n'a mis hors-la-loi que les « vrais crimes », et non pas les « délits factices, créés par la superstition, la féodalité, la fiscalité et le despotisme ». Cf. Thierry Pastorello, « L'abolition du crime de sodomie en 1791 : un long processus social, répressif et pénal », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, vol. 112-113, 2010, p. 197-208 (lire en ligne [archive]).
175. ↑ Michael Sibalis, « Tantes » et « Jésus », la police des homosexuels sous le second empire in *Dans les secrets de la police*, éditions l'Iconoclaste 2008 (ISBN 9782913366206).

176. ↑ Il faut attendre le 11 juin 1981 pour la dissolution du Groupe de Contrôle des Homosexuels à la Préfecture de police de Paris et la circulaire Defferre du 12 juin 1981 (note no 0011) pour limiter le fichage des homosexuels et le contrôle d'identité sur les lieux de dragage. Le 21 décembre 1981, le directeur central de la sécurité publique, Clément Bouhin, rappelle aux polices urbaines que « les contrôles exercés dans le cadre de la loi pénale ne doivent présenter aucun caractère discriminatoire à l'encontre des homosexuels/les, notamment dans les lieux de rencontre privilégiés » (note de service no 4314).
177. ↑ Avec la loi no 74-631 du 5 juillet 1974 [archive], qui a changé l'âge de majorité de 21 ans à 18 ans dans tous les articles du Code civil et du Code pénal).
178. ↑ Extrait du discours de Robert Badinter à l'Assemblée Nationale, le 20 décembre 1981. [archive].
179. ↑ L'ordonnance no 60-1245 du 25 novembre 1960 « relative à la lutte contre le proxénétisme » [archive].
180. ↑ Loi no 80-1041 du 23 décembre 1980 « relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs » [archive].
181. ↑ Sénat, « Compte-rendu intégral des débats du 28 juin 1978 » [archive], p. 1850-1852
182. ↑ « Proposition de loi tendant à abroger l'alinéa 2 de l'article 330, et l'alinéa 3 de l'article 331 du Code pénal » [archive]
183. ↑ Loi no 2004-1486 du 30 décembre 2004 [archive].
184. ↑ Décret no 2005-284 du 25 mars 2005 [archive].
185. ↑ « Mariage gay : la France y pense aussi » [archive], sur *europe1.fr*, 11 mai 2012 (consulté le 11 février 2016).
186. ↑ Loi no 120 ouvrant le mariage aux couples de même sexe. [archive]
187. ↑ Documentaire *Homosexualité animale* (épisode de la série *Animaux trop Humains [archive]*), réalisé par Bertrand Loyer, Jessica Menendez et Stéphane Alexandresco, 2006. Distributeur : Off the Fence, Saint Thomas Productions.
188. ↑ Bruce Bagemihl, *Biological Exuberance: animal homosexuality*, Stonewall Inn Editions, 2005.
189. ↑ Thierry Lodé, *La guerre des sexes chez les animaux*, Eds Odile Jacob, 2007.
190. ↑ Génétique : L'homosexualité étudiée via les mouches - Sciences [archive].
191. ↑ (en) Simon LeVay, *Queer Science: The Use and Abuse of Research into Homosexuality* (Cambridge, Mass.: MIT Press, 1996).
192. ↑ (en) Bruce Bagemihl, *Biological Exuberance: Animal Homosexuality and Natural Diversity* (New York: St. Martin's Press, 1999).
193. ↑ (es) Antonio Pardo, « Aspectos médicos de la homosexualidad », *Nuestro Tiempo*, Jul.-Aug. 1995, p. 82-89.
194. ↑ Thierry Hoquet, « La sociobiologie est-elle amendable ? : Biologistes, féministes, darwiniennes face au paradigme de la sélection sexuelle », *Diogène*, vol. 1, no 225, 2009, p. 139-156 (ISSN 0419-1633).

195. ↑ (en) Ruth Bleier, *Science and gender*, New York, Pergamon Press, 1984.
196. ↑ Source : article [archive] sur le site *Lecerveau.McGill.ca*.
197. ↑ Revenir plus haut en : a et b (en) AGMO Anders *Functional and dysfunctional sexual behavior* [archive] Elsevier 2007.
198. ↑ Les distinctions entre « comportement sexuel », « comportement de reproduction » et « comportement érotique » sont expliquées dans les articles Comportement érotique et Comportement de reproduction. Ces expressions ont été proposées par les auteurs Martin Johnson et Barry Everitt dans leur ouvrage *Reproduction* (De Boeck Université 2001), afin de tenir compte des différences comportementales et neurobiologiques du comportement sexuel entre les espèces. L'ouvrage qui présente le plus de vérifications expérimentales de cette distinction est *Functional and dysfunctional sexual behavior* [archive] du neurobiologiste Anders Agmo.
199. ↑ BUVAT J. : Hormones et comportement sexuel de l'Homme : données physiologiques et physiopathologiques, *Contracept. Fertil. Sex.*, 24/10:767-778, 1996.
200. ↑ ZHANG J., WEBB D. M. Evolutionary deterioration of the vomeronasal pheromone transduction pathway in catarrhine primates, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 100(14):8337-8341, 2003.
201. ↑ Foidart A., Legros J.J., Balthazart J. : Les phéromones humaines : vestige animal ou réalité non reconnue, *Revue médicale de Liège*, 49/12:662-680, 1994.
202. ↑ Stowers L., Holy T. E., Meister M., Dulac C., Koentges G. Loss of sex discrimination and male-male aggression in mice deficient for TRP2, *Science*, 295(5559):1493-1500, 2002.
203. ↑ Serge Wunsch, thèse de doctorat sur le comportement sexuel [PDF] [archive] EPHE-Sorbonne, Paris, 2007.
204. ↑ Dunbard R., Professeur de psychologie évolutionniste à Liverpool interview par James Owen, *Homosexual Activity Among Animals Stirs Debate*, in *National Geographic News*, 23/07/2004, article en ligne [archive].
205. ↑ Twin studies and homosexuality [archive].
206. ↑ LEVAY S. A difference in hypothalamic structure between heterosexual and homosexual men, *Science*, 253(5023):1034-1037, 1991.
207. ↑ SAVIC I., BERGLUND H., LINDSTROM P. Brain response to putative pheromones in homosexual men, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 102(20):7356-7361, 2005.
208. ↑ BERGLUND H., LINDSTROM P., SAVIC I. Brain response to putative pheromones in lesbian women, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 103(21):8269-8274, 2006.
209. ↑ BYNE W. Why we cannot conclude that sexual orientation is primarily a biological phenomenon, *J. Homosex.*, 34(1):73-80, 1997.
210. ↑ BALTHAZART J. Biologie de l'homosexualité (2010).

211. ↑ Bell, A.P., Weinberg, M.S. and Hammersmith, S.K. Sexual preference. Its development in men and women. Indiana University Press: Bloomington, 1981.
212. ↑ Van Wyk, P. H., & Geist, C. S. Psychosocial development of heterosexual, bisexual, and homosexual behavior. *Archives of Sexual Behavior*, 13, 505-544, 1984.
213. ↑ YATES Alayne. Biologic perspective on early erotic development, *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, 13(3):479-496, 2004.
214. ↑ BENESTEAU J., *Mensonges Freudiens*, Mardaga Ed., 2002 (ISBN 2-87009-814-6).
215. ↑ DUFRESNE T., *Against Freud: Critics talk back*, Stanford University Press, 2007.
216. ↑ Philippe Lambert, « Livre: Biologie de l'homosexualité. On naît homosexuel, on ne choisit pas de l'être » [archive], sur *Le Cercle Psy*, 20 mai 2014(consulté le 28 janvier 2016).
217. ↑ R. C. Pillard, J. M. Bailey (1998) *Human sexual orientation has a heritable component*. *Hum. Biol.* 70, 347–365. PMID 9549243 [archive].
218. ↑ N. Långström, Q. Rahman, E. Carlström, P. Lichtenstein (2010) *Genetic and environmental effects on same-sex sexual behavior: A population study of twins in Sweden*. *Arch. Sex. Behav.* 39, 75–80 . doi:10.1007/s10508-008-9386-1 PMID 18536986 [archive].
219. ↑ ex : Sanders, A. R., Martin, E. R., Beecham, G. W., Guo, S., Dawood, K., Rieger, G., ... & Duan, J. (2015). *Genome-wide scan demonstrates significant linkage for male sexual orientation* [archive]. *Psychological medicine*, 45(7), 1379-1388.
220. ↑ R. A. Lippa (2008) Sex differences and sexual orientation differences in personality: Findings from the BBC Internet survey. *Arch. Sex. Behav.* 37, 173–187 . doi:10.1007/s10508-007-9267-z PMID 18074219 [archive].
221. ↑ Y. Wang, M. Kosinski (2018) , Deep neural networks are more accurate than humans at detecting sexual orientation from facial images. *J. Pers. Soc. Psychol.* 114, 246–257 doi:10.1037/pspa0000098 PMID 29389215 [archive].
222. ↑ J. M. Bailey, P. Dunne, N. G. Martin (2000), Genetic and environmental influences on sexual orientation and its correlates in an Australian twin sample. *J. Pers. Soc. Psychol.* 78, 524–536 |doi:10.1037/0022-3514.78.3.524 PMID 10743878 [archive].
223. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Andrea Ganna & al. (2019) *Large-scale GWAS reveals insights into the genetic architecture of same-sex sexual behavior* [archive] | *Science* 30 aout 2019:Vol. 365, Issue 6456, eaat7693 | DOI: 10.1126/science.aat7693.
224. ↑ Revenir plus haut en : a b et c Kaiser J (2009) *Genetics may explain up to 25% of same-sex behavior, giant analysis reveals* [archive] *Science News* | 29 aout 2019.

Bibliographie thématique

Biologie

- Bruce Bagemihl, *Biological Exuberance: Animal Homosexuality and Natural Diversity*, Stonewall Inn Editions, 2000
- Anne Fausto-Sterling, *Sexing the Body : Gender Politics and the Construction of Sexuality*, New York, Basic Books, 2000
- Vernon A. Rosario (dir.), *Science and Homosexualities*, New York, Routledge, 1997
- Joan Roughgarden, *Evolution's Rainbow: Diversity, Gender and Sexuality in Nature and People*, University of California Press, 2005
- Jacques Balthazard, *Biologie de l'homosexualité. On naît homosexuel, on ne choisit pas de l'être*, Mardaga, Wavre B, 2010, p. 299 (ISBN 978-2804700379)

Culture

- Claude Courouve, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris : Payot, 1985
- Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999, 526 p. (ISBN 2213600988)
- Didier Eribon (dir.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003, 548 p. (ISBN 978-2-03-505164-6)
- Dominique Fernandez, *L'Amour qui ose dire son nom, Art et homosexualité*, Paris, Stock, 2001
- Daniel Guérin, *Homosexualité et révolution*, Cahiers du vent du ch'min, no 4, 1983
- Didier Roth-Bettoni, *L'Homosexualité au cinéma*, La Musardine, 2007
- Eve Kosofsky Sedgwick, *Épistémologie du placard*, Amsterdam, 2008

Droit

- Daniel Borrillo (dir.), *Homosexualités et droit, de la tolérance sociale à la reconnaissance juridique*, Paris, PUF coll. « Les voies du droit », 1998, 1999
- Thierry Laurent [archive] et Ferhat Mihoubi, « Moins égaux que les autres? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France » [archive], décembre 2009 (consulté le 25 janvier 2021)
- Flora Leroy-Forgeot, *Histoire juridique de l'homosexualité en Europe*, Paris, PUF coll. « Médecine et société », 1997
- Caroline Mécary, *Droit et homosexualité*, Paris, Dalloz, 2000

Histoire

- Robert Aldrich (dir.) (trad. Pierre Saint-Jean, Paul Lopic), *Une Histoire de l'homosexualité*, « Gay Life and Culture: A World history », Seuil, Paris, 2006 (ISBN 2-02-088135-7)
- (en) Robert Beachy, *Gay Berlin : Birthplace of a Modern Identity*, Knopf, 2014, 305 p. (ISBN 978-0-307-27210-2)
- Éric Bordas, « Comment en parlait-on ? », *Romantisme*, vol. 159, 2013, p. 3-17 (ISSN 0048-8593) (Armand Colin, DOI : 10.3917/rom.159.0003).
- Marie-Jo Bonnet, *Les Relations amoureuses entre les femmes, xvie – xxe siècle*, Odile Jacob, 2001

- John Boswell, *Christianisme, tolérance sociale et homosexualité : les homosexuels en Europe occidentale des débuts de l'ère chrétienne au xive siècle* (1980), Gallimard, 1985
- Patrick Cardon, *Discours littéraire et scientifique fin-de-siècle. La discussion sur les homosexualités dans la revue Archives d'anthropologie criminelle du Dr Lacassagne, 1886-1914 : autour de Marc-André Raffalovich*, Paris, Orizons, 2008, 316 p. (ISBN 978-2-296-03819-6, lire en ligne [archive])
- Martin Duberman, Martha Vicinus et George Chauncey (ed.), *Hidden from History. Reclaiming Gay and Lesbian Past*, New York, 1989, Meridian, Dutton, 1990
- Didier Godard, *Histoire des sodomites*, 4 tomes, H&O, 2001-2005 :
 - 1. *Deux hommes sur un cheval. L'homosexualité masculine au Moyen Âge*, 2003
 - 2. *L'Autre Faust. L'homosexualité masculine pendant la Renaissance*, 2001
 - 3. *Le Goût de Monsieur. L'homosexualité masculine au xviiie siècle*, 2002
 - 4. *L'Amour philosophique. L'homosexualité masculine au siècle des Lumières*, 2005
- Julian Jackson, *Arcadie : La vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation*, Autrement, 2009
- Jonathan Ned Katz, *L'invention de l'hétérosexualité*, EPEL, Paris, 2001. Éd. originale : *The invention of Heterosexuality*, Plume / Penguin Books États-Unis, New York, 1996. Trad. Michel Oliva et Catherine Thévenet (ISBN 2-908855-51-8)
- Maurice Lever, *Les Bûchers de Sodome*, Paris, Fayard, 1985 (ISBN 978-2213015538)
- Laure Murat, *La Loi du genre, une histoire culturelle du troisième sexe*, Paris Fayard, 2006
- Régis Révenin, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris : 1870-1918*, Paris, L'Harmattan, 2005, 225 p. (ISBN 978-2-7475-8639-9, lire en ligne [archive])
- Régis Schlagdenhauffen, *Triangle rose : La persécution nazie des homosexuels et sa mémoire*, Paris, Autrement, 2011, 314 p. (ISBN 978-2-7467-1485-4), [EPUB] (ISBN 978-2-7467-2045-9).
- Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Seuil, 2000, 692 p. (ISBN 978-2-02-034884-3)
- Florence Tamagne, « La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'éthique et de théologie morale*, no 239, février 2006, p. 77-104 (ISSN 1266-0078, lire en ligne [archive])
- Gilles Dauvé, *Homo : Question sociale et question sexuelle de 1864 à nos jours*, Niet!, 2018, 296 p.

Psychologie

- Malik Briki, *Psychiatrie et homosexualité*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009
- Didier Eribon, *Échapper à la psychanalyse*, Leo Scheer, 2005

- Guy Hocquenghem, *Le Désir homosexuel*, Paris, Éditions universitaires, 1972 ; rééd. Fayard, 2000
- Béatrice Millêtre, *Bien vivre son homosexualité... Et réussir son coming-out*, Odile Jacob, 2006
- Vernon A. Rosario, *L'Irrésistible Ascension du pervers, entre littérature et psychiatrie (The Erotic Imagination : French Histories of Perversion, 1997)*, Paris, EPEL, 2000
- Javier Sáez, *Théorie Queer et psychanalyse*, EPEL, 2005
- Bertrand Vichyn, « Homosexualité » (article), dans *Dictionnaire international de la psychanalyse* (dir. Alain de Mijolla), tome 1 A-L, Paris, Hachette Littératures, 2005

Sociologie

- (en) Alan P. Bell et Martin S. Weinberg, *Homosexualities. A Study of Diversity among Men and Women*, New York, Simon and Shuster, 1997.
- Marie-Hélène Bourcier, *Queer Zones, Politique des identités sexuelles, des représentations et des savoirs*, Balland, 2001
- Natacha Chetcuti-Osorovitz, *Se dire lesbienne*, Payot, 2010
- Jérôme Courduriès, *Être en couple (gay)*, Presses de l'université de Lyon, 2011
- Virginie Descoutures, *Les Mères lesbiennes*, PUF, 2010
- Michel Dorais, *Mort ou fff, la face cachée du suicide chez les garçons*, Québec, VLB, coll. « Des hommes en changement », 2001
- Michael Pollak, *Les Homosexuels et le sida, sociologie d'une épidémie*, Métailié, 1988
- Gayle Rubin, *Surveiller et Jouir*, EPEL, 2010